

Analyse des stratégies territoriales en faveur des circuits courts et de proximité en Aquitaine

Etude menée par les étudiants de Bordeaux Sciences Agro
Option Gestion Durable des Territoires Ruraux
2014-2015

Sous la direction de Nathalie Corade
Responsable de la spécialisation Gestion durable des territoires ruraux à Bordeaux Sciences Agro
nathalie.corade@agro-bordeaux.fr
et Pierre Blanc enseignant-Chercheur en Géopolitique



Sommaire

Préambule	2
Introduction	3
1. Une méthodologie au service d'une analyse stratégique territoriale sur les CC&P à l'échelle de l'Aquitaine	6
1.1 Le choix des structures territoriales qui agissent potentiellement pour les CC&P : Au croisement entre pertinence de l'échelle et localisation	6
111- Un choix de dimension lié aux compétences des territoires.....	9
112- Le choix de zones géographiques d'intérêt pour les CC&P	10
1.2 Un questionnaire mis au service de la recherche d'une stratégie.....	17
2. Les circuits courts et de proximité : une attention globalement portée par les territoires	21
2.1 Des territoires actifs en matière de développement des CC&P	21
2.1.1 La majeure partie des entités territoriales mènent des actions CC&P	21
2.1.2 L'absence d'action en faveur des CC&P n'implique pas nécessairement un désintérêt sur la question	23
2.2 Des actions en faveur des CC&P au service d'objectifs globaux.....	25
2.2.1 Les collectivités visent des objectifs globaux au travers leurs actions en faveur des CC&P	25
2.2.2 Des actions conduites de manière transversale	27
3. Des démarches incomplètes et peu coordonnées qui nécessiteraient des ajustements.....	29
3.1 Des démarches stratégiques incomplètes	29
3.1.1. La volonté politique comme moteur de l'action	30
3.1.2. Des diagnostics territoriaux souvent absents ou imprécis	31
3.1.3. Des moyens très limités	35
3.1.4 Des outils d'accompagnement et de suivi des actions	38
3.2 De nombreux partenariats établis, mais un manque de cohésion	43
3.2.1 Un appui technique apporté par des OPA et des organismes économiques	43
3.2.2 Un manque de coordinations interterritoriales.....	44
3.2.3 Le développement de nouveaux partenariats en lien avec l'avancée des actions.....	48
Conclusion.....	49
Liste des figures	44
Liste des tableaux.....	45
Bibliographie	46

Préambule

Cette étude consiste en une analyse des stratégies territoriales en faveur des circuits courts et de proximité en Aquitaine. Elle s'intègre au processus de création d'un **Observatoire Aquitain des circuits courts et de proximité**, initiative commune à la Région Aquitaine, la Chambre Régionale d'Agriculture et la DRAAF, dont les objectifs sont d'évaluer et de caractériser le développement de ces systèmes mais aussi de mieux en comprendre les enjeux, les ressorts afin d'aider à la prise de décision, à la mise en œuvre d'actions et de définir des orientations à venir.

Ce travail a été conduit de septembre 2014 à Janvier 2015.

Introduction

Depuis quelques années les circuits courts et de proximité (CC&P) font l'objet d'attentions aussi bien du côté des acteurs agricoles (agriculteurs mais aussi Chambres d'agriculture, CIVAM, ...) que du côté des collectivités et institutions territoriales et de la recherche

En 2009, le ministre de l'Agriculture Michel Barnier, définissait le terme de circuit court comme « *un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.* » Cette définition renvoie à un rapprochement fonctionnel entre le consommateur et les producteurs mais laisse en suspens la question de la distance géographique entre les deux parties. Aussi pour intégrer la notion de rapprochement géographique ajoute-t-on généralement le terme de proximité à celui de "courts" pour qualifier les modes de distribution qui rapprochent les consommateurs et les producteurs tant sur le plan relationnel que géographique. Ces modes de distributions (AMAP¹, magasins de producteurs, vente à la ferme...) se développent progressivement sur l'ensemble du territoire français. Jugés marginaux dans les années 80, ils semblent aujourd'hui s'inscrire dans une tendance lourde, sur fond de changements sociaux, économiques et environnementaux auxquels les consommateurs sont de plus en plus sensibles. Leur développement est tel que même la grande distribution et la restauration collective s'y intéressent. Au croisement entre des enjeux sectoriels, sociétaux et territoriaux, les CC&P sont perçus comme des solutions au service des agriculteurs, des consommateurs et des territoires. Pour les agriculteurs, ils seraient un moyen de mieux valoriser leur production et de se réapproprier la valeur ajoutée, tandis que pour les consommateurs ils permettraient globalement de mieux s'assurer de la qualité des produits et de la transparence des prix (Dossier Promouvoir les circuits courts, 2013 (<http://agriculture.gouv.fr/circuits-courts-europe>)) A l'échelle du territoire, non seulement le développement des CC&P peut favoriser le maintien de l'activité agricole mais il peut également être un levier de développement économique ainsi qu'un vecteur de lien social entre les agriculteurs et la population locale. Ces atouts justifient l'intérêt porté par la Région Aquitaine et la Chambre Régionale d'Agriculture sur les CC&P. Cet intérêt est également impulsé par un contexte politique de plus en plus favorable sur le sujet, tant au niveau national (Lois de modernisation et loi d'avenir agricole) qu'à l'échelle de l'Europe (Second pilier de la PAC). Début 2009, le ministère de l'Agriculture a mis en place des actions permettant de favoriser le développement des circuits courts (rapport du groupe de travail circuits courts de commercialisation²). Depuis, il est devenu un objectif pour de nombreux territoires français, à différentes échelles, avec le soutien d'acteurs

¹ Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne

² (http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_du_gt_circuits_courts0409.pdf)

agricoles (agriculteurs, chambres d'agriculture, CIVAM, ...), des consommateurs, des territoires et de la recherche.

Non seulement la Région Aquitaine, en tant qu'instance publique responsable des fonds Européens (<http://www.courrierdesmaires.fr/21984/fonds-europeens-letat-cede-la-place-aux-regions/>) porte ce souci des CC&P, mais elle s'est déjà impliquée dans le développement des à l'échelle de son territoire. Ainsi, le 28 mars 2011, le Conseil régional d'Aquitaine a adopté en séance plénière un Plan régional en faveur des circuits courts et de proximité (Plan régional en faveur des circuits courts et de proximité, Région Aquitaine, 2011). Dès lors, de nombreux projets ont été mis en place à différentes échelles (territoriales, individuelles, collectives...) par des porteurs de projets variés (agriculteurs, Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), collectivités territoriales, territoires de projet...) avec des mobiles différents. Ce panel d'initiatives est pour le moment difficile à analyser car il n'existe pas forcément de cohérence de développement que ce soit entre les projets et/ou entre les porteurs de projet. C'est donc en partant de ce constat que le Conseil Régional et la Chambre régionale d'Agriculture ont créé avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt un Observatoire des CC&P (Plan régional en faveur des circuits courts et de proximité, Région Aquitaine, 2011).

Dans le cadre de la mise en place de l'observatoire Aquitain des CC&P, un premier travail a été réalisé auprès d'agriculteurs (en CC&P dans un premier temps, en Circuit long dans un second temps), afin de saisir les motivations, les logiques à l'œuvre chez les agriculteurs et au travers de celles-ci des freins et moteurs au développement des CC&P³. Le travail s'intéressera à présent à la façon dont les territoires s'emparent de cette question, quelles stratégies définissent-ils par rapport à ces systèmes. Car en effet, de nombreux territoires affichent une volonté de participer au développement des CC&P en Aquitaine à des échelles différentes (Région, département, Pays, agglomérations, Communautés de communes voire les Communes elles-mêmes) au travers de la mise en œuvre d'une diversité d'actions (développement de la distribution de produits locaux dans les cantines scolaires et plus généralement la restauration collective, création de plateformes de producteurs, création d'AMAP, mise en place d'aides à la transformation à la ferme pour impulser le passage en CC&P....). Il s'agit alors dans le cadre de ce travail d'observer et d'analyser ce que mettent en place les territoires en faveur des CCP : Que font-ils ? Comment font-ils ? Leurs actions sont-elles inscrites dans des stratégies territoriales clairement définies ? Coordonnent-ils leurs actions avec les autres territoires et/ou les autres acteurs (producteurs, Organisations professionnelles agricoles, consommateurs, GMS, ...) qui prennent, eux aussi, des initiatives en faveur des CC&P ? Il s'agit également d'analyser la portée et la dimension stratégique des actions conduites par les territoires aquitains pour, au final, amener des éléments permettant d'améliorer la cohérence de ces actions à l'échelle régionale. Pour cela une attention sera portée aux démarches mises en place

³ **Corade N, Ugaglia A**, (sous la direction de), 2014, Freins et Moteurs au développement des Circuits Courts et de Proximité (CCP) intégrant la transformation à la ferme en Aquitaine, Travail commandé par le Conseil Régional Aquitaine et la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine, Bordeaux Sciences Agro, 70p.

par les territoires pour développer les CC&P et nous verrons dans quelle mesure elles participent d'une stratégie. Nous considérons que des actions en relèvent dès lors qu'elles remplissent trois critères : l'identification des enjeux et des objectifs à atteindre ; la définition des actions en réponse à ces objectifs ; l'évaluation et la communication des résultats atteints.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur la méthodologie mise en place pour traiter la question. Ensuite, nous montrerons qu'il existe globalement une attention portée par les territoires sur la question des CC&P via des objectifs identifiés et l'existence d'actions en faveur des CC&P. Enfin, nous montrerons que s'il existe des démarches pour développer les CC&P, celles-ci sont souvent lacunaires et peu coordonnées.

1. Une méthodologie au service d'une analyse stratégique territoriale sur les CC&P à l'échelle de l'Aquitaine

Travailler sur les stratégies territoriales conduites en Aquitaine en faveur du développement des CC&P a pour objectif, non seulement de savoir et comprendre ce que font les territoires dans ce domaine mais aussi de savoir pourquoi et comment ils le font. Pour cela, des choix méthodologiques ont été opérés concernant les territoires à étudier et le recueil des informations nécessaires sachant qu'il s'agit d'analyser l'activité des territoires en faveur des CC&P en termes de portée stratégique. Dans un premier temps le choix des territoires étudiés sera expliqué pour dans un second temps présenter la méthode de recueil de l'information.

1.1 Le choix des structures territoriales qui agissent potentiellement pour les CC&P : Au croisement entre pertinence de l'échelle et localisation

Trois types de structures territoriales construisent les espaces régionaux français : les collectivités territoriales, les intercommunalités, les territoires de projet.

D'après l'INSEE⁴ les collectivités territoriales sont des structures administratives, distinctes de l'administration de l'Etat, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Elles bénéficient d'une autonomie juridique et patrimoniale et leur gestion est assurée par des conseils ou des assemblées délibérantes élues au suffrage universel direct et par des organes exécutifs. L'essentiel des collectivités territoriales en France sont les Communes, les Départements, les Régions. En plus de ces collectivités territoriales, les Régions sont composées de structures intercommunales dites "Etablissements de Coopération Intercommunale" (EPCI) dont certains à fiscalité propre telles que les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes. En Aquitaine cela donne une architecture régionale composée de 5 départements, 2296 communes, 132 EPCI à fiscalité propre (1 communauté urbaine, 12 communautés d'agglomération et 119 Communautés de communes) (Figure 1).



Figure 1 : Territoires administratifs en Aquitaine

Source : Auteurs, 2014

⁴ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/collectivite-territoriale.htm>

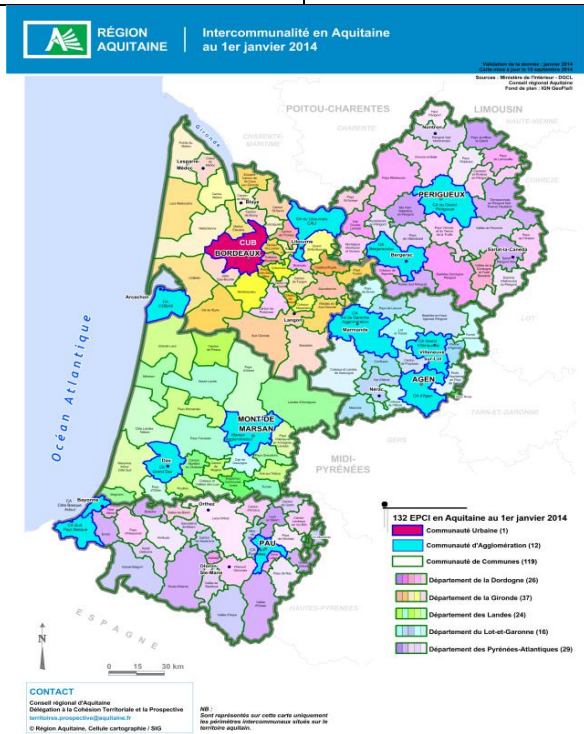
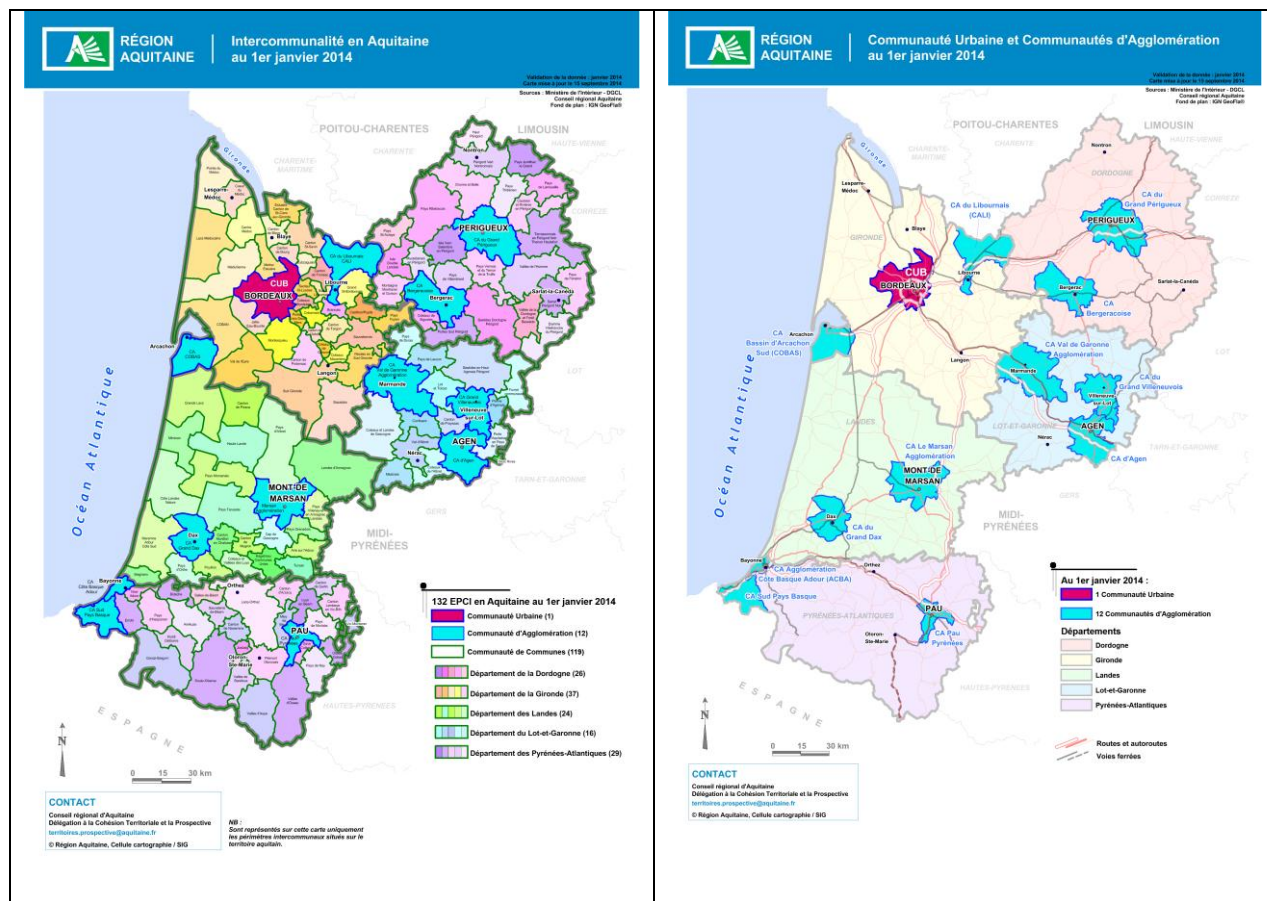


Figure 2 : Les territoires Aquitains

Source : conseil régional Aquitaine

A coté de ces structures territoriales administratives, il existe des territoires dits "de projet". Ceux-ci ont vu le jour dans les années 1960-70 avec la création des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Ils ont été rejoints plus tard par les Pays créés dans le cadre de la loi Pasqua en 1995 et précisés dans le cadre de la Loi Voynet en 1999. Ces territoires de projet s'inscrivent sur une échelle spatiale entre la commune et le département et correspondent à des projets de développement local pluriannuels (3 à 6 ans)⁵.



Figure 3: Type et nombre de territoires de projet en Aquitaine

Source : Auteurs, 2014

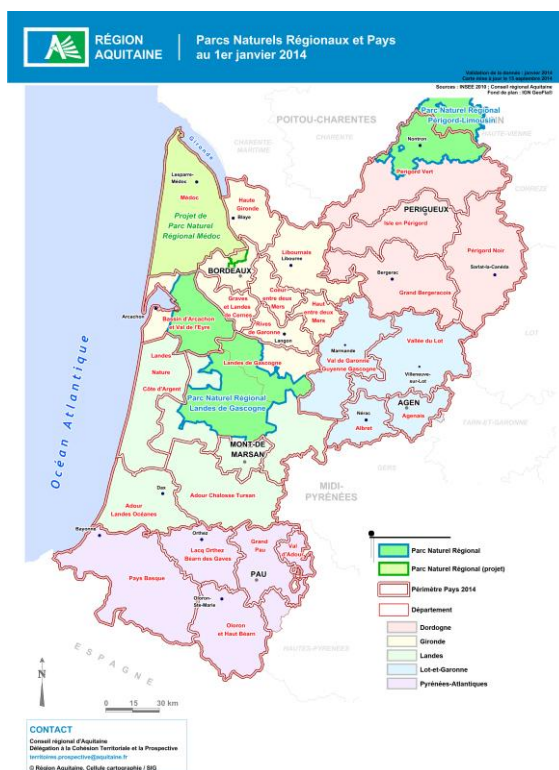


Figure 4 : PNR et Pays en Aquitaine

Source : Conseil Régional Aquitaine

⁵ <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00291708/document>

Les collectivités territoriales et les territoires de projet, regroupées sous l'appellation « entités territoriales » pour la suite, sont potentiellement des échelles territoriales pouvant mener des stratégies en faveur des circuits courts. Pour autant, toutes ces échelles ne seront pas retenues dans le cadre de ce projet.

111- Un choix de dimension lié aux compétences des territoires

En premier lieu, le niveau communal n'a pas été conservé dans le projet. Le territoire Aquitain est composé de 2296 communes regroupées en 132 EPCI. Compte tenu des compétences dévolues aux différents type d'EPCI⁶, l'hypothèse a été retenue que ce niveau territorial était susceptible d'être un niveau plus intéressant pour la mise en œuvre de stratégies de développement des circuits courts et de proximité, le niveau communal a été ainsi écarté de l'étude présente.

Les pays et les PNR ont été retenus dans le champ d'étude. Il faut dire qu'en 2009, les PNR se sont clairement affirmés comme des territoires expérimentaux pour le développement des CCP (⁷). Le niveau Pays a été également retenu en raison de sa vocation et de l'affichage affirmé de nombre d'entre eux dans le développement des CCP. En effet le Pays est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime la communauté d'intérêts économiques des communes ou des EPCI qui le composent. Les Pays servent de cadre à un projet de territoire – consacré par une charte de territoire - sur la base d'un projet de territoire partagé, commun à un certain nombre de communes et d'intercommunalités qui décident librement d'adhérer à ce projet. Il poursuit ainsi deux objectifs essentiels :

- développer les atouts du territoire considéré ;
- renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.

Les départements et les Régions font également parties du champ d'étude car l'un des objectifs majeurs est également d'analyser l'emboîtement des stratégies. La Région Aquitaine est l'entité territoriale la plus importante et influente sur notre territoire d'étude. De plus, elle a adopté, depuis mars 2011, un Plan régional en faveur des CC&P. Sa taille et sa volonté politique en termes de CC&P en font donc un territoire potentiellement très impliqué dans une stratégie en faveur de CC&P. C'est pourquoi il s'agit d'un acteur particulier et incontournable que nous rencontrerons durant nos enquêtes.

Ont été retenues ainsi comme champs d'étude 165 entités territoriales (1 Région + 5 Départements + 25 Pays + 2 PNR + 1 Communauté Urbaine + 12 Communautés d'Agglomération + 119 Communautés de communes).

⁶ <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/principes-regissant-epci-guide-2006>

⁷ http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc_telechargement/grandes/Parcs%2064%20def.pdf

L'objectif en termes d'échantillon a été défini à 75 entités territoriales à étudier⁸ et afin de tendre au mieux vers cet objectif, le choix a été fait de choisir 100 entités territoriales.

Sachant que la région, les 5 départements, les 25 pays et les 2 PNR ont été retenus dans le champ d'étude, ce qui constituait déjà un premier échantillon de 33 entités territoriales c'est parmi les 132 EPCI restants qu'ont été sélectionnées les 67 entités territoriales manquantes. Leur choix a été motivé par un critère de localisation.

112- Le choix de zones géographiques d'intérêt pour les CC&P

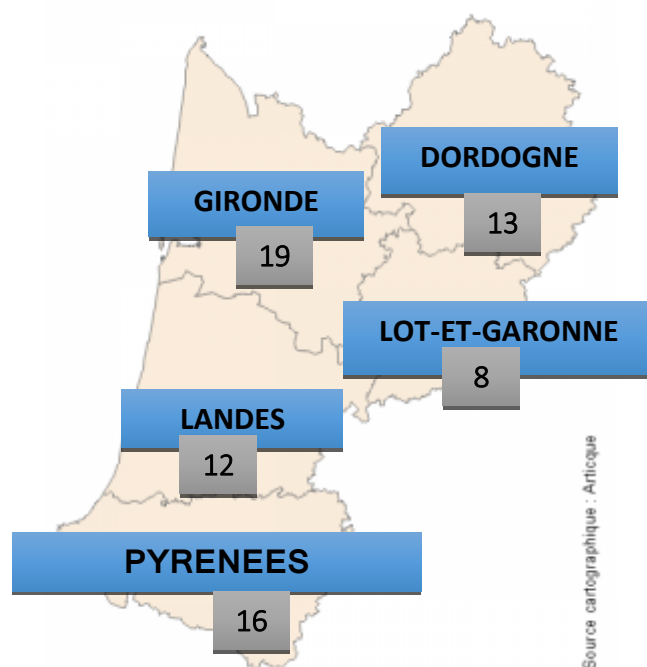
Dans un premier temps, le nombre d'EPCI à enquêter a été déterminé par département, proportionnellement au nombre d'entités territoriales dans chacun de ces départements (Figure 3). En Aquitaine sur les 132 EPCI il y en a :

- 26 en Dordogne
- 37 en Gironde
- 24 dans les Landes
- 16 en Lot-et-Garonne
- 29 dans les Pyrénées-Atlantiques

Ramenés au 67 EPCI à choisir dans l'ensemble de l'Aquitaine cela conduit à choisir :

- 13 EPCI en Dordogne,
- 19 en Gironde,
- 13 dans les Landes
- 8 en Lot et Garonne
- 16 en Pyrénées Atlantiques

Figure 5 : Schéma récapitulatif du nombre d'EPCI sélectionnés pour les enquêtes dans chaque département



⁸ Ce chiffre a été déterminé par le temps et le nombre de personnes disponibles pour réaliser le travail sachant qu'ils 'agissait d'aller rencontrer des agents territoriaux pour les interviewer sur place. 1 semaine était disponible pour ce travail d'enquête avec 5 binômes et en comptant 3 enquêtes par jours et par binôme.

Le choix des EPCI a été ensuite déterminé en prenant en compte des critères géographiques.

La carte des circuits courts réalisée à partir du recensement Général de l'Agriculture en 2010 (Agreste 2010) montre l'existence de différences d'implication dans les circuits courts en fonction de la localisation (Voir Figure 5).

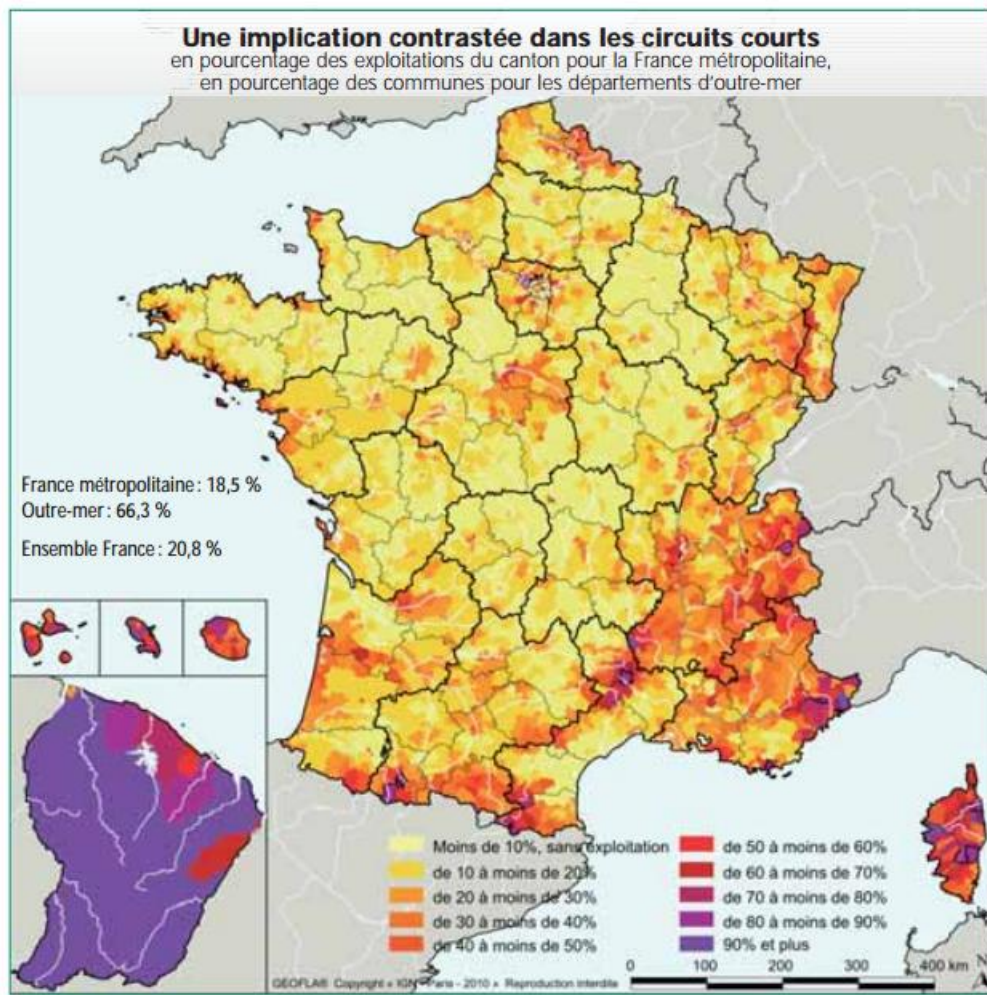


Figure 6 : Carte représentant le pourcentage d'exploitation commercialisant en circuits courts

Source : Agreste, 2010

La carte ci-dessus, fait clairement apparaître que les circuits courts sont plus développés dans et autour des grandes villes, et qu' un certain contraste existe entre ville et campagne. De même, les zones littorales et les espaces frontaliers avec l'Espagne et sont plus sujets à ces formes de commercialisation, sans doute du fait de la présence en leur sein d'un tourisme propice à leur développement. Considérant ces différences d'implantations, l'échantillon retenu cherchera à représenter cette diversité en prenant en compte des territoires ruraux, des territoires plus urbains, des territoires littoraux et des territoires intérieurs ainsi que des territoires transfrontaliers,

l'Aquitaine constituant une région présentant toutes ces caractéristiques avec à l'ouest l'Océan, au Sud la frontière avec l'Espagne et sur l'ensemble de l'espace régional des territoires urbains ainsi que des territoires à forte identité rurale (Figure 6).



Figure 7 : Carte de l'Aquitaine

Cette diversité des lieux de développement des circuits courts est elle-même confirmée par la carte des circuits courts en Aquitaine établie à partir du recensement agricole de 2010 (Figure xxx).

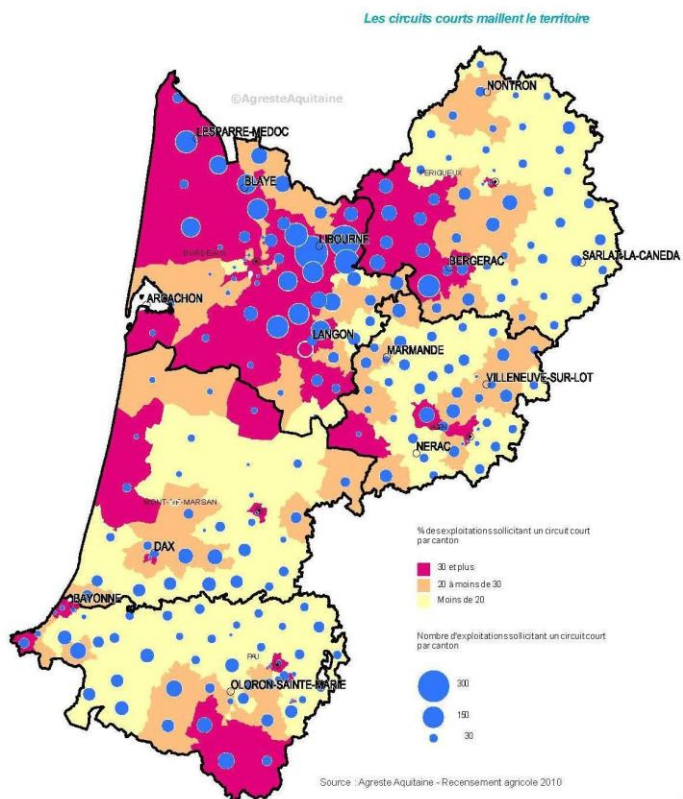


Figure 8 : les circuits courts en Aquitaine

Source: Agreste, Recensement 2010

Partant de l'ensemble de ces critères, 67 EPCI ont été ajoutés aux 33 entités territoriales présélectionnées. Après prise de contact avec des agents territoriaux potentiellement en charge des circuits courts et de proximité, ce sont 71 territoires qui ont été étudiés dans le cadre du travail (Voir liste ci-après) .

Entités territoriales	Type	Département
CDC de la Vallée de l'Homme	EPCI	24
Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin	PNR	24
CDC du Périgord Vert Nontronnais	EPCI	24
CDC du Haut Périgord	EPCI	24
Pays du Grand Bergeracois	PAYS	24
Conseil général de la Dordogne	CG	24
CDC Sarlat Périgord noir	EPCI	24
Pays du Périgord vert	PAYS	24
CDC Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort	EPCI	24
CA du Grand Périgourdin	EPCI	24
CDC Bastides Dordogne Périgord	EPCI	24
CA de Bergerac	EPCI	24
CDC Isle Double Landais	EPCI	24
CDC de l'estuaire	EPCI	33
Pays du Libournais	PAYS	33
CA du Libournais	EPCI	33
CDC du Grand St Emilionais	EPCI	33
Pays Coeur entre deux mers	PAYS	33
CDC de la pointe du médoc	EPCI	33
Pays haute gironde	PAYS	33
Pays Bassin d'arcachon	PAYS	33
Pays Médoc	PAYS	33
CDC du Bazadais	EPCI	33
CDC du Réolais Sud-Gironde	EPCI	33
CDC du Cubzaguais	EPCI	33
COBAS	EPCI	33
CDC Montesquieu	EPCI	33
CDC du Créonnais	EPCI	33
CUB	EPCI	33
Conseil Général Gironde	CG	33
Pays Rives de garonne	PAYS	33
CDC du Pays Tarusate	EPCI	40
PNR des Landes de Gascogne	PNR	40
Pays Landes de Gascogne	PAYS	40
Pays Adour Landes Océanes	PAYS	40
CA du Marsan	EPCI	40
CA du Grand Dax	EPCI	40
Pays Adour Chalosse Tursan	PAYS	40

CDC de Segnanx (CPIE de Saint Martin du Seignanx)	EPCI	40
CDC du Pouillon	EPCI	40
CDC des Grands Lacs	EPCI	40
Conseil Général des Landes	CG	40
CDC des Landes d'Armagnac	EPCI	40
CDC de Mimizan	EPCI	40
Pays Landes Nature Côte d'Argent	PAYS	40
CA du Grand Villeneuvois	EPCI	47
CDC Coteaux et Landes de Gascogne	EPCI	47
CDC du Val d'Albret	EPCI	47
Pays Val de Garonne	PAYS	47
CDC Fumel	EPCI	47
Val de Garonne agglomération	EPCI	47
CDC Portes d'Aquitaine en pays de serre	EPCI	47
Conseil général 47	CG	47
Pays de l'Agenais	PAYS	47
CA Agen	EPCI	47
Pays Vallée du Lot	PAYS	47
CDC navarrenx	EPCI	64
CA sud pays basque	EPCI	64
CDC pays de nay	EPCI	64
CDC du canton d'Arzacq	EPCI	64
CDC Pays d'Hasparren	EPCI	64
CA Pau Pyrénées	EPCI	64
Pays d'Oloron Haut Béarn	PAYS	64
CDC Vallée d'Aspe	EPCI	64
CDC de Lembeye	EPCI	64
Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	PAYS	64
CDC vallée d'Ossau	PAYS	64
CDC Piémont Oloronais	EPCI	64
Conseil Général 64	CG	64
Pays Basque	PAYS	64
Conseil Régional Aquitaine		

Tableau 1: Liste des territoires enquêtés

Au total, l'institution Régionale, les 5 institutions départementales, les 2 PNR, 11 des 12 communautés d'agglomération de la Région, la Communauté Urbaine de Bordeaux (Bordeaux Métropole), 18 des 25 pays aquitains et 33 communautés de communes ont été enquêtés dont 7 en

Dordogne, 8 en Gironde, 6 dans les Landes, 4 en Lot-et-Garonne et 8 en Pyrénées Atlantiques. Au final, la représentation des EPCI par département est la suivante :

Département	Nombre d'EPCI enquêtés
24	9
33	11
40	8
47	7
64	9
Total	44

Tableau 2 : nombre d'EPCI enquêtés par département

Ainsi, les 71 entités territoriales respectent les objectifs fixés lors du choix de l'échantillonnage : la logique de l'emboîtement, la diversité des structures, une répartition équitable entre départements et la prise en compte de la diversité de l'Aquitaine (rural, urbain, littoral, intérieur des terres et espace transfrontalier).

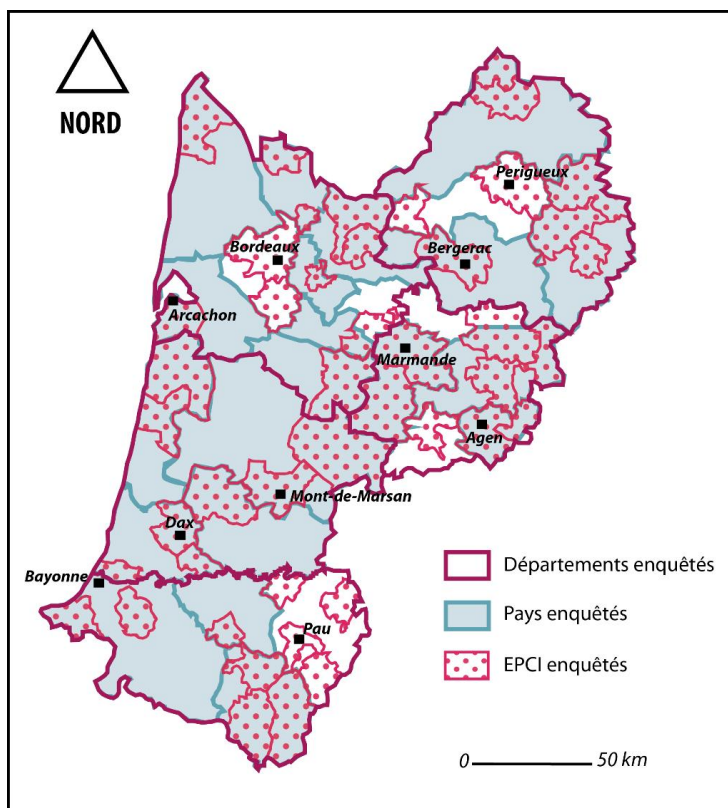


Figure 9 : Carte des territoires étudiés

1.2 Un questionnaire mis au service de la recherche d'une stratégie

L'objectif de l'étude étant d'analyser l'implication des entités territoriales dans le développement de circuits courts et de proximité en analysant la portée stratégique, le recueil de l'information nécessaire est passée par la construction d'un questionnaire (voir la totalité du questionnaire Annexe 1 jointe) à destination des agents territoriaux potentiellement en charge de cet axe⁹. Le questionnaire est structuré en plusieurs parties ayant pour objet, outre de mieux connaître le territoire dans ses caractéristiques, de savoir si des actions sont conduites ou non par les territoires en faveur des circuits courts et si, lorsque il y a des actions, elles s'inscrivent dans une stratégie qu'il est possible alors de qualifier et d'analyser.

La première partie du questionnaire consiste à recueillir des informations qui permettent de dresser un profil du territoire et de décrire brièvement la personne interrogée, la collectivité dont elle fait partie et le territoire sur lequel elle se trouve (Figure 10). Certaines informations de cette partie (notamment celles concernant le territoire) peuvent être remplies au préalable grâce à des recherches bibliographiques. Elles permettront de faciliter l'étape de l'analyse informatique qui suivra la période d'enquête.

PROFIL	
1. Nom de la collectivité (à remplir au préalable)	6. Nombre d'habitants (à remplir au préalable)
2. Avez-vous un service qui s'occupe de l'agriculture ? (demander un organigramme de la structure)	7. Espace à dominante urbaine ou espace à dominante rurale ? (à remplir au préalable d'après la nomenclature INSEE)
☐ 1. Oui ☐ 2. Non	☐ 1. Espace à dominante urbaine ☐ 2. Espace à dominante rurale
3. Nom de la personne interrogée (à remplir au préalable)	8. Superficie (en km ²) (à remplir au préalable)
4. Etes-vous issu du/dans le milieu agricole (famille, formation) ?	9. SAU moyenne (en ha) (à remplir au préalable)
5. Poste/missions	10. Part du bio (%) (à remplir au préalable)

Figure 10: Première partie du questionnaire d'enquête

⁹ Un premier niveau de recueil a été réalisé en passant par les sites internet des territoires. Il s'agissait de voir si les territoires affichaient dans leurs sites des actions en faveur des CCP et éventuellement d'avoir un premier niveau de recensement de celles-ci.

Source : Auteurs, 2014

Le questionnaire a été construit ensuite en se fondant sur l'hypothèse que tous les territoires n'agissaient pas en faveur des CCP. Aussi à la fin de ce profil, une question permet de déterminer si les entités territoriales rencontrées mènent, ou non, des actions en faveur des CC&P. Cette question permet ensuite de scinder le questionnaire en deux parties, la première pour les entités territoriales dites « actives » (menant des actions en faveur des CC&P), la deuxième pour les dites « inactives » (ne menant pas d'actions en faveur de CC&P).

20. Conduisez-vous des actions en faveur des CC&P ?

☐ 1. Oui ☐ 2. Non

Si OUI, aller à la question 21

Si NON, aller à la question 91

Figure 11 : Question permettant de déterminer si la personne va répondre au questionnaire "présence d'actions ou à celui "absence d'actions"

Source : Auteurs, 2014

La deuxième partie du questionnaire concerne donc les territoires déclarant être actifs en matière de CC&P. Cette partie est ensuite structurée de façon à permettre de déterminer si ces actions sont mises au service d'une stratégie. D'après le dossier « *Impulser, concevoir et animer une stratégie de développement territorial* » rédigé par l'Association Rhône-Alpes des Professionnel du Développement Economique Local en 1999¹⁰, l'élaboration d'une stratégie requiert plusieurs étapes : **le diagnostic** du territoire visant à le connaître et à identifier ses enjeux dans le but de définir des objectifs, **le développement** de la stratégie avec la rédaction du plan d'actions et de la maquette financière, et **la détermination de la gouvernance et de ses partenaires**.

Cette seconde partie du questionnaire est ainsi organisée selon ces différents aspects d'une stratégie.

Cependant, avant de nous pencher sur la stratégie à proprement parler, nous avons cherché à en savoir plus sur les actions menées à travers de multiples questions ayant pour but de répondre aux grands questionnements suivantes :

- Qui est responsable de la mise en place de ces actions ?
- Quelles actions sont mises en place ?
- Pourquoi ces actions sont-elles déployées ?

¹⁰ <http://www.aradel.asso.fr/fichier/publications/strategie%281%29.pdf>

Ces questions doivent permettre par la suite de savoir au service de quel(s) objectif(s) sont mis en place les CC&P.

Suivent ensuite des questions permettant de savoir si la première étape de la mise en place d'une stratégie, c'est-à-dire le **diagnostic du territoire**, avait été faite par les entités interrogées. Il s'agit notamment ici de savoir si une étude de la demande a été réalisée. Dans ce cas, des questions tentent de préciser si la demande émane plutôt des consommateurs « locaux » ou des « touristes ». En effet, la réponse à cette question peut permettre de déterminer des typologies d'actions en faveur des CC&P (plutôt « développement local » ou « agri-tourisme »).

De la même façon, des questions sont prévues pour savoir si une étude de l'offre sur le territoire (type de productions, quantité, agriculteurs intéressés par la vente en CC&P, etc.) a été réalisée.

Cette partie sur le diagnostic de territoire se termine par des questions permettant de voir si les personnes interrogées ont un point de vue plus global de leurs actions (à l'échelle de leur territoire, et au-delà). Il s'agit là notamment de savoir s'ils connaissent d'autres actions menées sur leur territoire et sur les territoires limitrophes mais, surtout, s'ils en tenaient compte.

Le questionnaire s'articule ensuite autour des partenariats, facteurs-clé d'une stratégie d'après la définition donnée plus haut. Ainsi, il s'agit de connaître les partenaires de l'entité territoriale interrogée (collectivités territoriales, organismes professionnels agricoles, organismes économiques) et quelle est la nature financière et/ou technique de ce partenariat. C'est donc cette partie qui permettra, dans une phase d'analyse ultérieure, d'appréhender les questions de cohésion territoriale à différentes échelles.

Cette deuxième partie du questionnaire, réservée aux entités territoriales menant des actions en faveur des CC&P, se termine par quelques questions permettant de déterminer si les collectivités ont mis en place un suivi de leurs actions. Enfin, une question très ouverte est posée sur les freins et les moteurs à la mise en place d'actions en faveur des circuits courts. Celle-ci devrait nous permettre de voir si de grandes remarques sont communes à plusieurs territoires. Elle devrait constituer aussi une base à l'élaboration de préconisations pour la Région Aquitaine.

La troisième partie du questionnaire concerne les territoires qui ont déclaré ne pas être actifs en faveur des CCP. Il s'agit ici de comprendre les raisons de ne pas s'impliquer sur ces modalités commerciales : dans ce cas, s'agit-il alors d'un manque de volonté de la part de l'entité territoriale ou d'autres freins à la mise en place de telles actions ? Dans le cas où l'entité territoriale aurait tenté de s'adonner à la promotion des CCP, il s'agit de comprendre alors les raisons de leurs échecs.

Cette partie se termine, de la même façon que la première, par une question très ouverte sur les freins et moteurs pour la mise en place d'action en faveur des CC&P sur le territoire.

Question 20 : conduisez-vous des actions en faveur des CCP ?

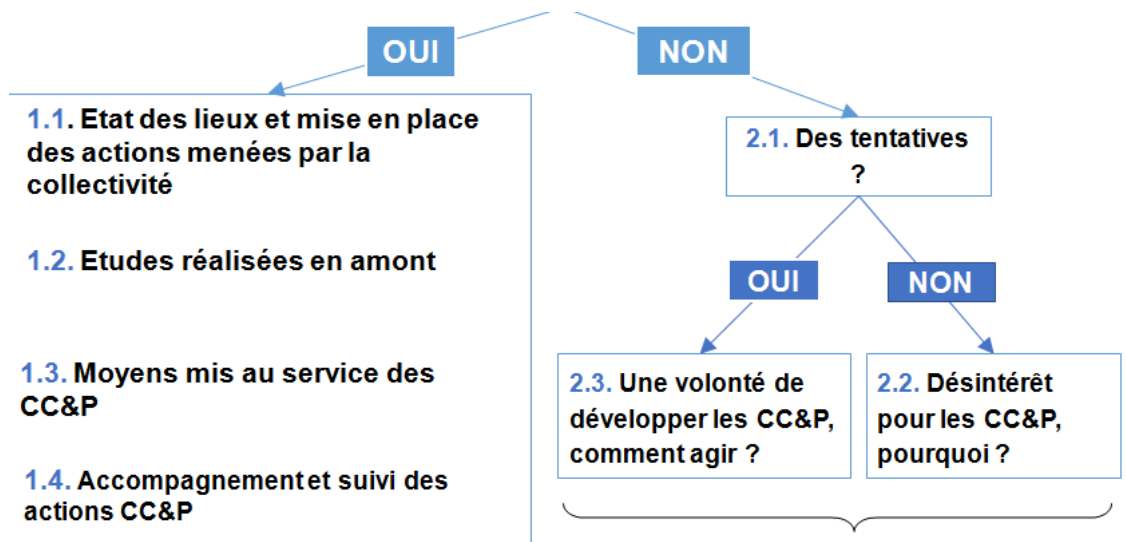


Figure 12 : Schéma résumé de la structure du questionnaire après questions sur le profil

Source : Auteurs, 2014

Au final, le questionnaire (annexe xxx) est construit sur la base de 104 questions ouvertes ou fermées et ayant pour objet à la fois de savoir si les territoires mettent en œuvre des actions en faveur des CCP mais aussi de savoir si elles sont inscrites dans une stratégie clairement définies ou non.

Le recueil des actions conduites par les territoires aquitains en faveur des CC&P et l'analyse de celles-ci en termes de stratégie a nécessité de choisir des territoires à étudier et d'entrer en contact avec les territoires. 71 territoires ont été étudiés. Il ressort dans une première approche que globalement les territoires Aquitains portent une attention en faveur des CC&P.

2. Les circuits courts et de proximité : une attention globalement portée par les territoires

Couvrant la totalité du territoire régional, 71 territoires aquitains ont ainsi été enquêtés dans le cadre de cette étude. Parmi eux, la majorité sont à dominante rurale.

dominante_esp	Nb. cit.
Non réponse	15
Espace à dominante urbaine	15
Espace à dominante rurale	41
TOTAL OBS.	71

Figure 13 : répartition des territoires en fonction de leur nature urbaine ou rurale.

Dans une première approche, l'analyse de réponses apportées au questionnaire montre que les territoires aquitains, tous types confondus sont relativement actifs en matière de CCP et que généralement cette implication s'inscrit dans la recherche d'atteinte d'objectifs assez globaux.

2.1 Des territoires actifs en matière de développement des CC&P

Les premiers résultats de l'enquête montrent que globalement les territoires portent une certaine attention aux CCP, car même si une partie d'entre eux ne se sont pas encore engagés dans leur développement, ils comptent néanmoins peu à peu s'y diriger.

2.1.1 La majeure partie des entités territoriales mènent des actions CC&P

En premier lieu la question 20 -« conduisez-vous des actions en faveur des CCP? » - a conduit au résultat suivant : 46 entités territoriales déclarent conduire des actions quand 25 se déclarent inactives en faveur des CCP.

Notons que l'activité en faveur des CCP des territoires n'est pas liée au type d'entité territoriale. En effet, à l'observation des réponses en fonction du type de collectivités, il s'avère qu'il n'y a pas à proprement parler un déterminisme dans l'action en faveur des CCP.

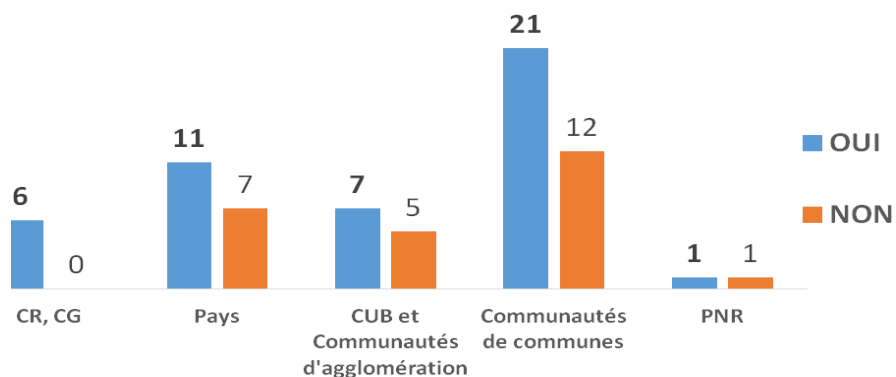


Figure 14 : Répartition des réponses à la question 20 "Conduisez-vous des actions en faveur des CCP?" en fonction du type d'entité territoriale

Source : auteurs, 2014

Par ailleurs, la nature rurale des territoires semble s'avérer plus favorable à l'action en faveur des circuits courts.

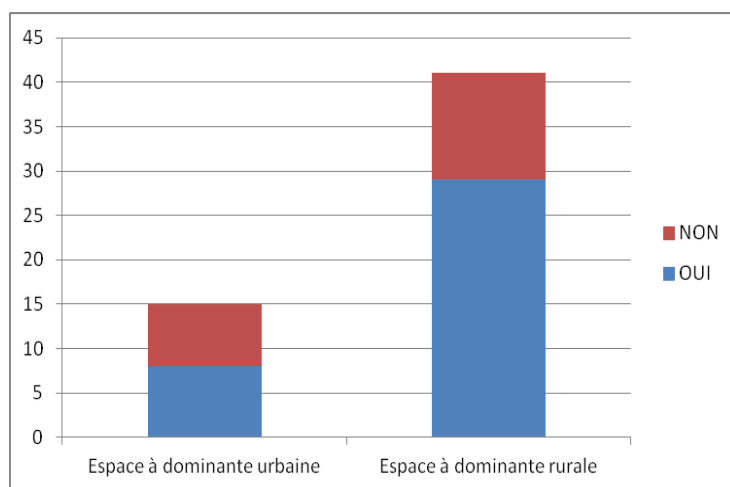


Figure 15 : Répartition des réponses à la question 20 "conduisez-vous des actions en faveur des CCP en fonction de la nature rurale ou urbaine des territoires" (La définition espace à dominante rurale/espace à dominante urbaine est issue de la définition de l'INSEE.)

Source : Auteurs 2014

Concernant les collectivités agissant pour les CC&P, il existe différentes catégories d'actions :

- la mise en place de circuits locaux pour la restauration collective,
- l'aide à l'installation d'agriculteurs au travers de couveuses ou d'un travail sur le foncier agricole,
- les actions sur la vente des produits en CC&P notamment avec des annuaires de producteurs ou la mise en place de magasins de producteurs,

- le soutien aux producteurs par des aides directes, du conseil ou encore des formations pour ceux intéressés par les CC&P,
- les actions agritouristiques comme le soutien à l'installation de salles pédagogiques ou la création d'itinéraires touristiques.

Le tableau 1 recense le nombre de collectivités par type d'actions mises en place (les actions ont été recensées, voire annexe 2 dans ce document). Il faut noter qu'une collectivité peut avoir mis en place plusieurs actions entrant dans différentes catégories. A la question 29 "pouvez-vous lister les actions en faveur des CCP que vous menez ", 80 réponses ont été recensées. Néanmoins, elles peuvent être ramenées à quelques grands types d'actions. L'approvisionnement en produits en circuits courts pour la restauration collective, l'installation des producteurs en vente directe et la participation à la mise en place de magasins de producteurs semblent être les modes d'actions privilégiés par les collectivités territoriales rencontrées.

Question 29 : Pouvez-vous listez les actions que vous menez ?

	Nombre de collectivités
Restauration collective (<i>formations d'agents, catalogue de producteurs pour l'approvisionnement...</i>)	15
Installation d'agriculteurs (<i>couveuses, travail sur le foncier agricole...</i>)	7
Vente (<i>annuaire des producteurs en vente directe, magasins de producteurs...</i>)	17
Soutien aux producteurs (<i>aides directes, conseil, formations pour les producteurs voulant faire des CC&P...</i>)	3
Agritourisme (<i>soutien à la création d'une salle pédagogique, itinéraire touristique...</i>)	4

Tableau 3 : Répartition du nombre de collectivités par grand type d'actions

Source : Auteurs, 2014

Si 46 territoires apparaissent clairement actifs en matière de CCP, les 25 autres se déclarant inactifs ne sont pour autant pas désintéressés par le sujet.

2.1.2 L'absence d'action en faveur des CC&P n'implique pas nécessairement un désintérêt sur la question

Sur les 71 collectivités rencontrées, 25 d'entre elles ne mènent aucune action en faveur des CC&P. La plupart d'entre elles (21/25) n'ont même jamais tenté de mettre en place de telles actions. Seules trois entités sur les 25 ont entamé des actions avant de les arrêter eu égard à la trop grande dépense d'énergie au regard des résultats observés. Le faible nombre de collectivités

dans cette situation pourrait nous indiquer que, lorsqu'une collectivité fait le choix de commencer à agir pour les CC&P, il est peu fréquent qu'elle arrête. Cependant, cette donnée est à rapprocher de la date de développement des premières initiatives. En moyenne, les collectivités sont impliquées dans des démarches CC&P depuis seulement 5 ans bien que certaines collectivités pilotes mènent des actions depuis une dizaine d'années (Figure 16).

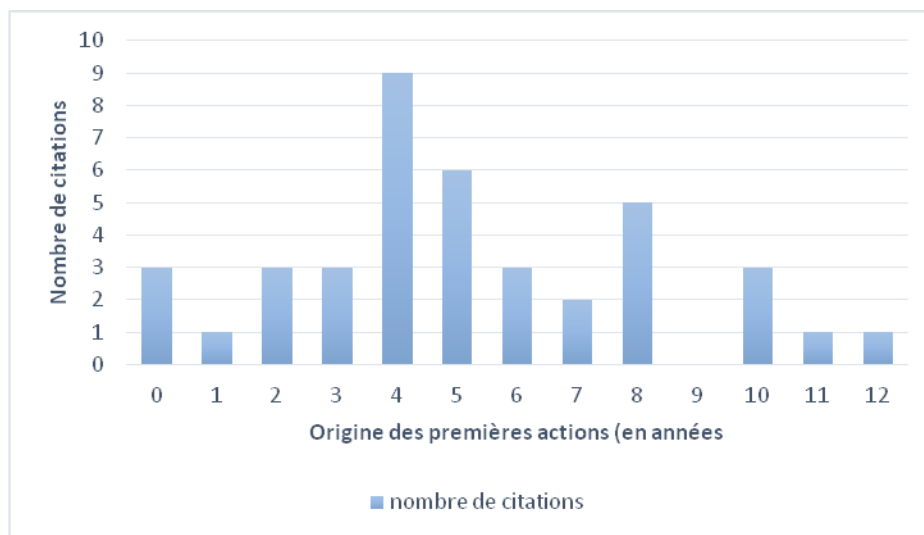


Figure 16 : Répartition des durées d'actions en faveur des CC&P

Source : Auteurs, données Sphinx, 2015

Si l'on s'intéresse aux collectivités ne menant pas d'actions à ce jour en faveur des CC&P, on s'aperçoit que 18 collectivités sur 25 manifestent tout de même un intérêt pour cette thématique (Question 93 : aimeriez-vous développer les CCP ?). Le désintérêt des collectivités restantes est principalement lié au sentiment de ne pas avoir les compétences requises pour mener de telles actions. Celles-ci expriment plutôt l'idée que ce sont aux collectivités de niveau administratif inférieur de mener ces actions (CdA et CdC pour les Pays, communes pour les CdC).

Cette volonté d'action en faveur des CC&P montre ainsi tout l'intérêt suscité par cette problématique auprès des collectivités mais n'est pas nécessairement accompagnée d'un projet de développement particulier. La plupart des collectivités ne savent pas estimer de délai précis avant la mise en place d'éventuelles premières initiatives. De même, elles n'ont en général pas d'idée précise sur le type d'action à mettre en place puisque seulement la moitié des collectivités est en mesure de détailler les actions CC&P prévues. Cela montre que même si l'envie d'agir existe, elle reste très floue. On peut néanmoins noter que l'idée de la restauration collective semble être une piste souvent envisagée pour commencer à agir en faveur des CC&P. Les territoires qui ne conduisent pas d'actions en faveur des CCP reconnaissent l'existence de manques faisant obstacle à la possibilité de conduire ce type d'actions. A la question 95 : "De quoi auriez-vous besoin pour parvenir à conduire des actions CCP ?", un certain nombre d'éléments sont amenés par les répondants qui ont pu être classés en 5 grandes catégories :

- Le manque de compétences et de moyens humains au sein de l'entité territoriale,

- Le déficit de coordination et de mise en réseau notamment avec des territoires de proximité. En effet pour certaines personnes interrogées, la problématique des CCP doit être traitée à une échelle interterritoriale.

- Le manque de volonté politique et l'absence de prise de conscience ou d'intérêt des élus

- L'absence de vision claire des besoins du territoire dans ces domaines. Les personnes interrogées exprimant cela font remonter qu'aucun travail de diagnostic de l'offre et de la demande sur le territoire n'a été engagée et qu'il s'agit d'un préalable.

- Le manque d'ingénierie et de formation à destination des acteurs concernés par ces actions, notamment les agents des cantines.

Finalement, les premiers résultats recueillis montrent un certain intérêt des territoires pour les CCP. L'absence d'actions ne présage pas d'un désintérêt et certains territoires aujourd'hui inactifs seront peut-être demain actifs voire acteur de leur développement. Cet intérêt est mis au service d'objectifs territoriaux que l'on peut qualifier de "globaux" au regard des résultats obtenus.

2.2 Des actions en faveur des CC&P au service d'objectifs globaux

Les actions mises en place par les 46 territoires déclarés actifs en matière de CCP semblent effectivement s'inscrire dans des objectifs globaux, parfois relativement imprécis. Cette observation est appuyée par le fait que le plus souvent la mise en œuvre de ces actions est portée de façon transversale au sein de l'entité territoriale.

2.2.1 Les collectivités visent des objectifs globaux au travers leurs actions en faveur des CC&P

Afin de déterminer les objectifs des actions en faveur des CC&P, nous avons posé aux personnes rencontrées la question ouverte suivante : « *Selon vous, quels sont les objectifs de vos actions CC&P ?* » (question 39). Les résultats détaillés ont ensuite été classifiés en grandes catégories.

5 grandes réponses ressortent avec comme souci principal d'apporter du soutien à l'agriculture locale à des fins de développement économique du territoire.

Question 39 "Quels sont les objectifs de vos actions CCP ?"

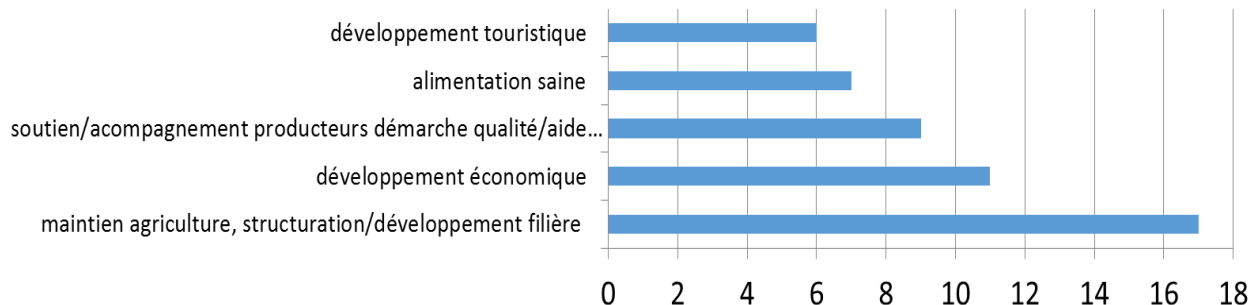


Figure 17 : les grandes catégories d'objectifs assignés aux CCP

Source : Auteurs

Si la question de l'alimentation locale apparaît dans certaines réponses, les actions CCP ne s'inscrivent pas pour autant majoritairement dans une politique alimentaire territoriale. En effet à la question « Avez-vous une politique alimentaire territoriale ? » (question 35), seules 15 collectivités qui conduisent des actions en faveur des CC&P déclarent une politique alimentaire territoriale.

Question 35 : Avez-vous une politique alimentaire territoriale ?

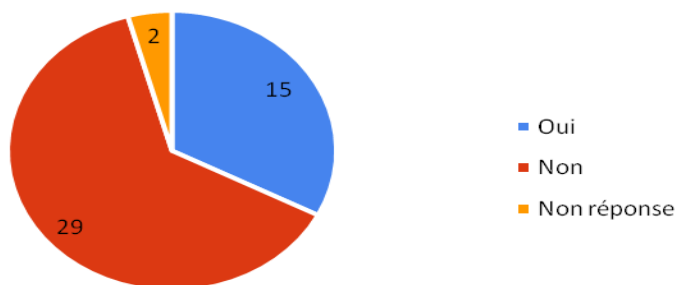


Figure 18 : Présence d'une politique alimentaire territoriale (question 35)

Source : Auteurs, 2014

Sur les 15 territoires qui ont une politique de ce type, peu nombreux peuvent expliquer en profondeur cette politique de "manger mieux", ou "manger local" (Question 36) et ne relient pas de façon directe et évidente les actions CCP à une politique alimentaire territoriale.

Globalement les actions CCP sont mises au service du développement global du territoire sans que soit forcément ciblée une dimension particulière de ce développement. Cette inscription est appuyée par le fait que les actions CCP ne sont pas non plus inscrites dans un programme d'actions clairement identifiés ou rarement.

A la question 27 : « *Dans quel type de programme s'inscrivent vos actions en faveur des CC&P ?* ». Les Agendas 21 ont été cités 12 fois, les programmes LEADER 5 fois. Onze collectivités n'intègrent leur démarche dans aucun programme, et 12 n'ont pas répondu à cette question. Quatre contrats ont aussi été évoqués, aux niveaux régional et départemental, mais n'ont pas été précisés.

Cette question montre que les CC&P sont très souvent mis au service du développement durable puisque parmi les 46 collectivités menant des actions, quasiment un quart les inclut dans leur Agenda 21. Au travers des programmes LEADER, les collectivités favorisent l'installation d'agriculteurs ou aident des agriculteurs déjà installés à développer leur activité. Ceci peut finalement être résumé en une volonté du maintien de l'activité agricole sur le territoire.

Les CC&P sont donc peu souvent rattachés à un programme d'action, et, quand c'est le cas, ces programmes ne sont pas clairement identifiés ou restent très généraux.

Si les actions CCP s'inscrivent en général dans des objectifs globaux, elles sont en général mises en œuvre de façon transversales au sein des entités territoriales.

2.2.2 Des actions conduites de manière transversale

A la question « *Avez-vous un service dédié exclusivement aux CC&P dans votre collectivité ?* » (question 21), 43 territoires ont répondu « non » et 3 « ne sait pas ».

Trente-quatre personnes ont pu donner les raisons de l'absence d'un service spécifique (question 23). Les plus souvent citées sont le manque de personnel (14/46), le fait que la « thématique ne soit pas assez importante pour être traitée par une seule personne » (5/46), le manque de réelle volonté politique (5/46) puis le manque de budget (2/46). Seule une personne interrogée a dit ne pas avoir la compétence requise.

Il est à noter que pour quelques cas, la compétence est déléguée à une association (2/46) ou les CC&P « sont traités au travers d'actions plus globales » (6/46). Ces réponses montrent que les CC&P ne sont pas portés par un même service mais sont plutôt transversaux comme démontré ci-après.

Pour voir si les CC&P sont issus d'un travail transversal, l'analyse des personnes et des services travaillant sur le sujet a été réalisée.

Une question ouverte a été posée : « *Quel(s) service(s) s'occupe(nt) des CC&P ?* » (Question 24). Les personnes interrogées ont pu citer plusieurs services, qui ont été classés en grandes catégories.

Question 24 : Quel(s) service(s) s'occupe(nt) des CCP ?

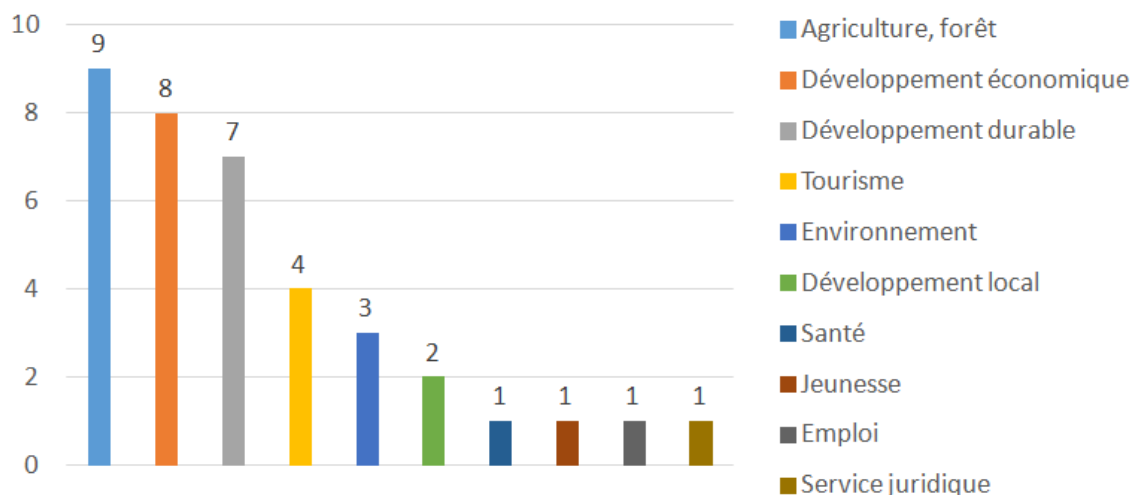


Figure 19 : Répartition des services dans lesquels travaillent les personnes interrogées (question 24)

Source : Auteurs, 2014

On constate que différents services peuvent s'occuper des CC&P. Les services les plus cités sont le développement économique et l'agriculture. Les CC&P ne sont donc pas spécifiques à un seul service, et ne contribuent alors pas à un seul objectif. Par ailleurs, les services les plus cités ont eux-mêmes des objectifs globaux (comme le développement économique ou le développement durable).

D'autre part, au sein d'une seule entité territoriale, plusieurs services peuvent travailler en collaboration sur les CC&P : les services développement durable et économique par exemple ou alors développement durable et agriculture. C'est le cas d'une dizaine de collectivités.

Par ailleurs, il y a eu 13 non-réponses : 3 ne savaient pas dans quel service placer les CC&P puisque tous y participaient un peu, et 1 collectivité déclare n'avoir aucun service responsable des CC&P.

Les CC&P semblent donc être gérés de manière transversale. De plus, cette transversalité se retrouve dans le fait que plusieurs fois des directeur(trice)s, coordinateur(trice)s ou président(e)s aient répondu au questionnaire. Ces personnes ont en effet un regard sur toutes les activités de leur collectivité, et sont apparues comme les plus à même de répondre aux questions à ce sujet. Cela peut aussi apparaître comme un manque de structuration et de délégation, dans les cas où aucun service n'a été chargé des CC&P.

En conclusion, l'objectif des territoires lorsqu'ils réalisent des actions en faveur des CC&P, n'est pas de les développer pour elles-mêmes. La mise en place de ces dispositifs s'intègre dans des programmes en vue d'atteindre divers objectifs, notamment le développement durable et économique (particulièrement agricole). C'est pour cela que l'on retrouve la gestion des CC&P dans

de multiples services des collectivités territoriales. La gestion peut se faire soit par un seul service, soit de manière transversale par plusieurs services ou par la direction, la coordination ou la présidence. Leurs objectifs sont ainsi bien identifiés mais différents selon les territoires.

Si globalement les territoires portent une attention aux CCP, reste interrogée la question de la dimension stratégique des actions conduites ou envisagées. De ce point de vue les résultats montrent que s'il y a une volonté d'ériger ces actions en orientation stratégique, les territoires échouent néanmoins à y parvenir. Ce résultat fait l'objet de la dernière partie.

3. Des démarches incomplètes et peu coordonnées qui nécessiteraient des ajustements

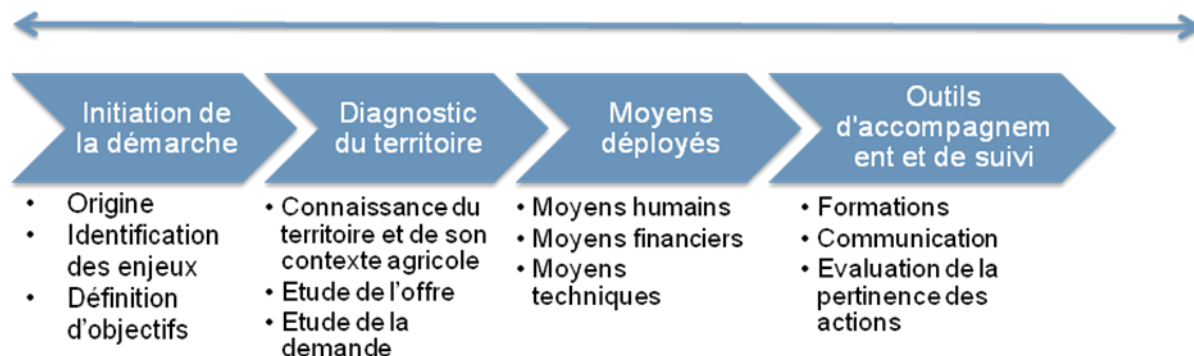
Si l'objectif de l'étude est de mieux savoir ce que mettent en œuvre les territoires en faveur du développement des circuits courts et d'en comprendre les ressorts, il s'agit également d'analyser leur portée stratégique. Les actions CCP conduites par les territoires s'inscrivent-elles dans une stratégie ? Si oui laquelle et, dans ce cas, quel est le niveau de coordination avec d'autres territoires et avec d'autres acteurs ?

Le questionnaire mis en place pour traiter de cette question a permis de recueillir des informations à la fois sur la dimension stratégique des actions CC&P des territoires mais aussi sur l'approche plus ou moins coordonnées de ces actions. Au final, il semble que non seulement les actions mises en place par les territoires, bien que marquant un intérêt certain pour les CC&P et leurs enjeux, s'inscrivent rarement dans un processus stratégique et s'avèrent peu coordonnées avec d'autres territoires et acteurs.

3.1 Des démarches stratégiques incomplètes

Dans cette partie, il s'agit de se demander dans quelle mesure les entités territoriales mettent en place des stratégies visant à développer les CC&P. Pour cela, il est indispensable de définir le terme de stratégie. Il est alors à rappeler que l'analyse s'est fondée sur une définition d'une démarche stratégique. D'après le dossier « *Impulser, concevoir et animer une stratégie de développement territorial* » rédigé par l'Association Rhône-Alpes des Professionnel du Développement Economique Local en 1999, l'élaboration d'une stratégie complète compte plusieurs points clés : **la volonté politique**, **le diagnostic** du territoire visant à connaître l'offre et la demande en CC&P, la mobilisation de **moyens** (humains, financiers et techniques) et **les outils d'accompagnement** (ARADEL, 1999). Le schéma ci-dessous retrace ces points clés.

Points clés lors de l'élaboration d'une stratégie



Source : Auteurs, 2015

Figure 20 : Schéma des points clé de l'élaboration d'une stratégie territoriale

Pour qu'il y ait existence d'une réelle stratégie, toutes ces étapes doivent avoir été franchies. L'analyse de certaines questions de notre enquête, toutes entités territoriales confondues permet de voir si la majorité d'entre elle a inscrit les actions dans des stratégies clairement identifiables.

Parmi les 71 collectivités territoriales enquêtées, 25 d'entre elles déclarent ne conduire aucune action visant à développer les CC&P. Cela signifie qu'un tiers des territoires n'a aucune stratégie de développement des CC&P.

Il s'agit alors de comprendre si les 46 collectivités portant des actions CC&P ont élaboré une stratégie, ou si elles mènent simplement des actions ponctuelles sans fil conducteur global. Pour cela, nous allons tenter de voir si les 4 étapes essentielles de l'élaboration d'une stratégie sont respectées.

3.1.1. La volonté politique comme moteur de l'action

Pour connaître l'origine des actions, nous avons utilisé la question ouverte : « d'où est venu ce besoin/cette volonté d'agir pour les CC&P ? » (Question 38). Les personnes interrogées ont pu nous donner une ou plusieurs réponses. Nous avons ainsi obtenu 64 réponses pour les 46 collectivités menant des actions.

Une volonté forte des élus n'est pas toujours à l'origine des actions.

Pour les collectivités qui ont des actions, l'idée de développer les CC&P vient pour moitié des élus (29/64), à parité avec celle des acteurs privés (31/64). Parmi les acteurs privés, 1/3 sont des producteurs ou leurs représentants (Organisations Professionnelles Agricoles) (10/31), mais ce sont

les consommateurs qui constituent la majorité (21/64) des acteurs à l'origine des actions CC&P des différentes collectivités.

En tout état de cause, il n'est pas toujours indispensable que l'action portée par la collectivité relève de sa propre initiative, et l'absence de volonté forte des élus n'empêche pas de conduire des actions. La collectivité est même probablement l'espace privilégié où se croisent et s'expriment les intérêts des producteurs et des consommateurs. Mais on ne peut pas identifier la collectivité comme unique moteur de la stratégie.

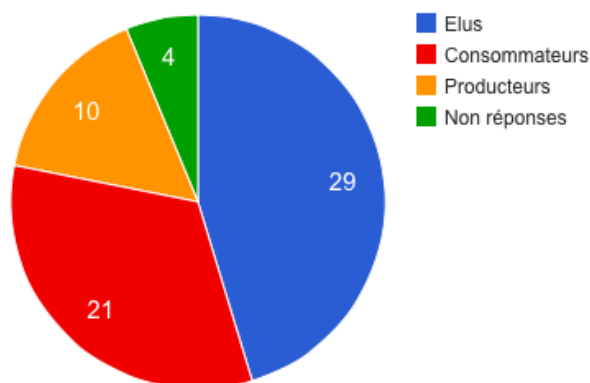


Figure 21 : Acteurs à l'origine des actions CC&P (Question 38)

Source : Auteurs, 2014

En outre, un tiers des collectivités qui ne portent pas d'actions CC&P identifient le manque de volonté politique comme un frein à leurs actions même si le manque de volonté politique ne constitue pas le seul frein au développement des actions.

Quand une réelle volonté d'engager des actions pour le développement des CC&P apparaît au sein des collectivités, une phase de diagnostic du territoire est alors nécessaire.

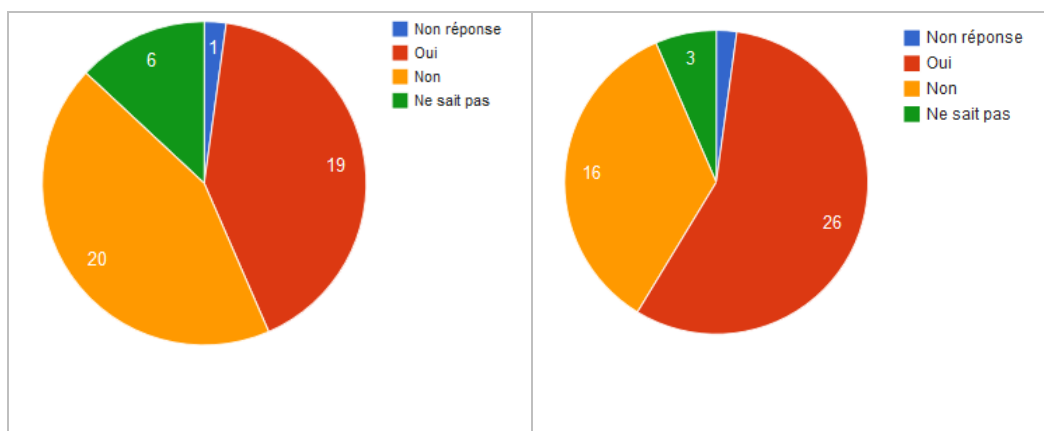
3.1.2. Des diagnostics territoriaux souvent absents ou imprécis

- **Les études de l'offre : une connaissance très partielle de l'agriculture et de son potentiel sur les territoires**

Afin de cerner le niveau de connaissance des collectivités du contexte agricole dans lequel elles se trouvent, nous leur avons demandé : « avez-vous des filières sous signe officiel de qualité sur votre territoire ? » (Question 47). Sur les 46 collectivités menant des actions CC&P, 42 déclarent posséder des productions sous signe officiel de qualité (SIQO) et 3 affirment ne pas en avoir, ce qui est exact. Finalement, seule une collectivité ignore l'existence de label sur son périmètre.

Lorsqu'on demande aux collectivités territoriales si elles ont le sentiment que l'offre sur leur territoire est suffisante en quantité (Question 51) (Tableau 1), 39 personnes sur 46 ont un avis tranché sur la question (« oui » ou « non »). De même, à propos de l'offre suffisante en diversité (question 51), 42 personnes n'ont pas hésité à se positionner sur la réponse. Néanmoins, que la

réponse soit oui ou non. Lorsqu'on croise les réponses données à ces 2 questions, 9 collectivités déclarent « ne pas savoir » à au moins l'une des 2 questions. Cela signifie que 9 collectivités sur 46 ont une connaissance incomplète de l'agriculture de leur territoire.

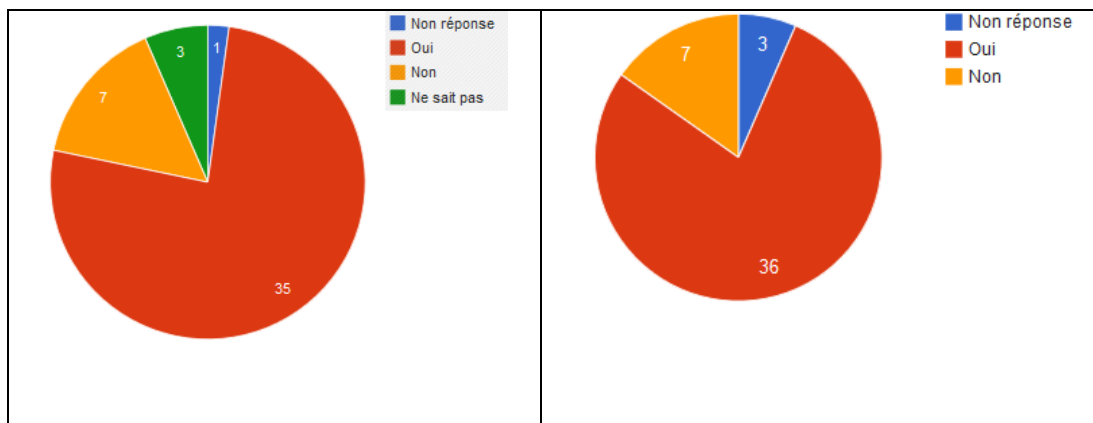


Source : Auteurs, 2014

Figure 22 : Répartition des collectivités qui estiment que l'offre sur leur territoire est suffisante en quantité (gauche) et en diversité (droite) (questions 47 et 48)

Un autre indicateur a consisté à évaluer la connaissance par les collectivités des actions CC&P menées sur le territoire auxquelles elles ne contribuent pas (question 56 : « A votre connaissance, y a-t-il sur votre territoire d'autres initiatives en faveur des CC&P auxquelles vous NE contribuez PAS ? »). Seulement 3 personnes sur 46 avouent ne pas savoir (Tableau 2). La même question a été posée plus tard, cette fois en rapport avec les territoires limitrophes (question 59 : « A votre connaissance, y a-t-il dans les territoires limitrophes d'autres initiatives en faveur des CC&P auxquelles vous NE contribuez PAS ? »). Des résultats équivalents sont obtenus (Tableau 2). Lorsqu'on croise les réponses aux questions 56 et 59, on observe que les personnes connaissant les initiatives de leur territoire connaissent également les initiatives sur les territoires limitrophes.

Lorsqu'on demande ensuite quelles sont ces initiatives et qui en est à l'origine, presque toutes les personnes ayant déclaré avoir connaissance d'initiatives sur leur territoire sont en mesure de citer au moins quelques-unes de ces initiatives (32 réponses sur les 35 collectivités ayant identifié des initiatives sur leur territoire). On note principalement les AMAPs, la Ruche qui dit Oui, la restauration collective et la vente directe.



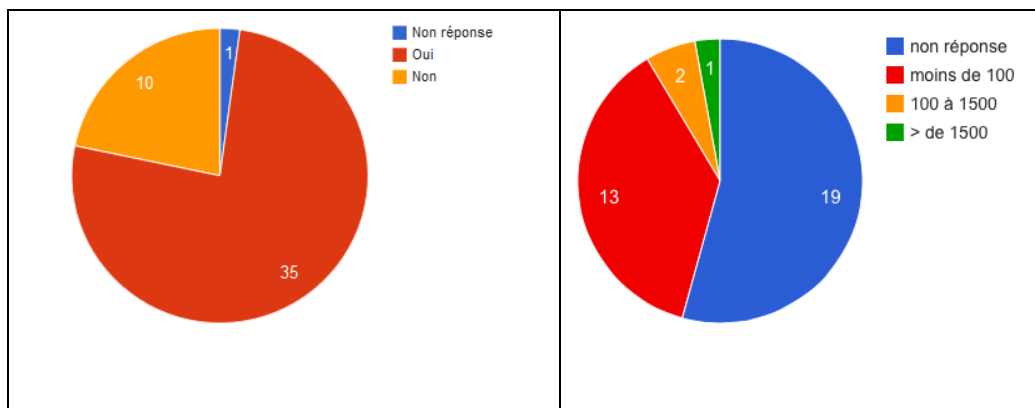
Source : Auteurs, 2014

Figure 23 : Connaissance des initiatives en faveur des CC&P sur le territoire de la collectivité interrogée (gauche) et sur les territoires limitrophes (droite) (questions 5 et 59)

La phase de diagnostic suppose que les collectivités aient mené des études pour identifier les producteurs éventuellement intéressés par les circuits courts et de proximité (tableau 3) (questions 44 et 45).

Les résultats obtenus permettent de remarquer que les trois quarts des collectivités ont identifié les producteurs intéressés (35/46), puisqu'ils répondent « oui » à la question « Avez-vous identifié les producteurs intéressés par les CC&P ? » (Question 44).

Par contre, lorsque nous leur demandons le nombre de producteurs qui seraient intéressés (tableau 3), seuls 16 sont capables de répondre. Dès lors, il s'agit de savoir si c'est parce que l'étude ne le mentionne pas ou parce que les personnes interrogées n'ont pas le chiffre en tête. Quoiqu'il en soit, cette imprécision plaide plutôt en faveur d'une timide connaissance de l'offre.



Source : Auteurs, 2014

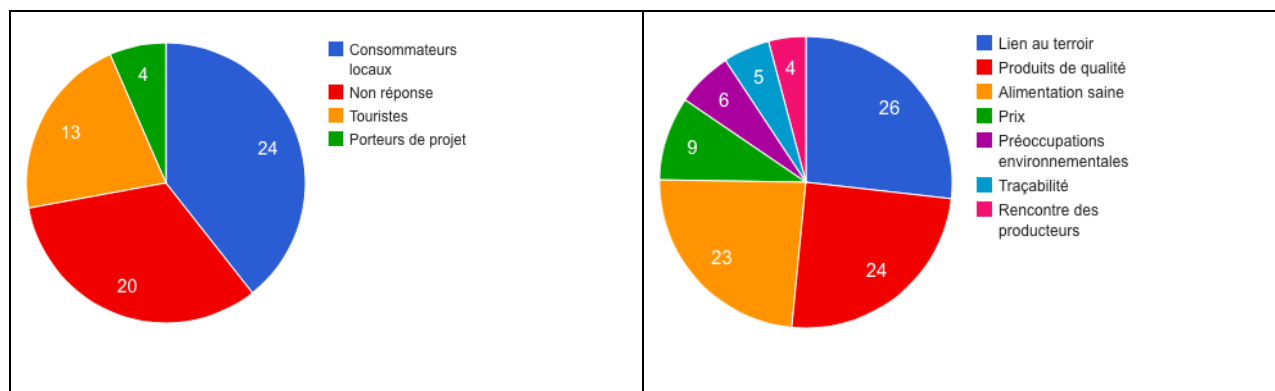
Figure 24 : Répartition du nombre de collectivités ayant réalisé une étude de l'offre (gauche) et de celles connaissant le nombre de producteurs intéressés grâce à cette étude (droite) (questions 44 et 45)

• Une connaissance de la demande partielle

Concernant le niveau de connaissance de la demande en CC&P des collectivités, deux questions ont été posées :

- Une sur l'origine de la demande (question 42 : « La demande émane-t-elle de consommateurs ? »)
- Une sur les raisons de cette demande (question 43 : « Selon vous, quelles sont les demandes des consommateurs ? »)

Selon les personnes interrogées, la demande émanerait des consommateurs locaux (24/46) plutôt que des touristes (13/46), et rarement des porteurs de projet (4/46). Les attentes des consommateurs seraient à part égales : le lien au terroir, la qualité des produits et l'alimentation saine. Les préoccupations environnementales et le prix arrivent loin derrière, de même que la notion de confiance envers le producteur (liée à la proximité).

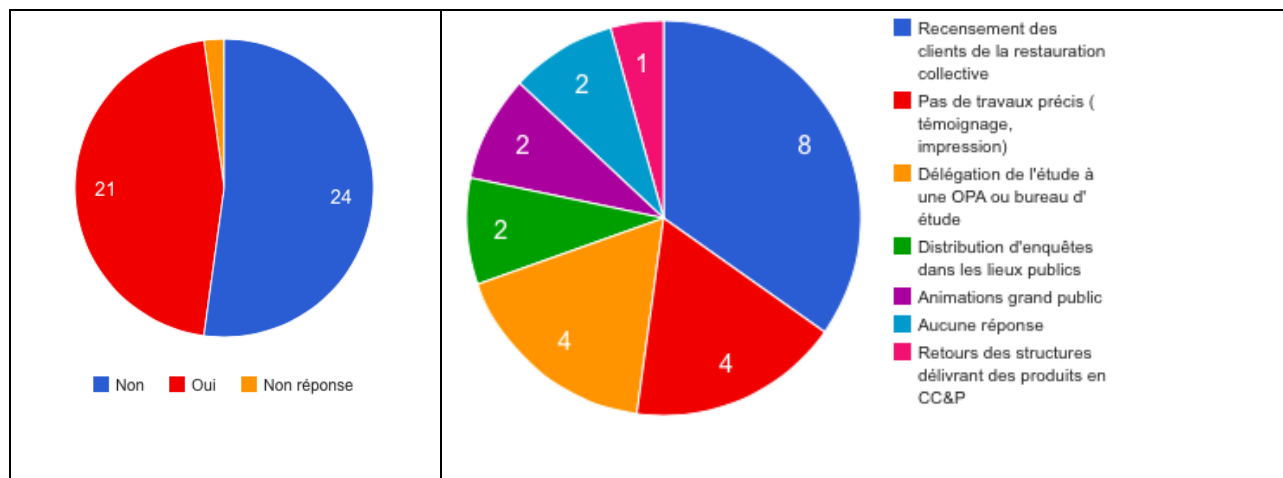


Source : Auteurs, 2014

Figure 25 : Les acteurs à l'origine de la demande en CC&P (gauche) et les raisons à cette demande (droite) (questions 42 et 43)

Concernant la demande, peu d'entités territoriales ont identifié la demande en CC&P sur leur territoire. En effet, à la question, « avez-vous identifié la demande en CC&P sur votre territoire ? » (question 40), plus de la moitié (24/46) déclare ne pas l'avoir fait.

Parmi les 21 collectivités ayant étudié la demande, 19 nous ont fait part de la méthode ou des méthodes qu'elles avaient utilisées (plusieurs réponses possibles) : recensement du nombre maximal de repas pouvant être servis dans les sites de restauration collective, enquêtes distribuées dans des lieux publics, témoignages de producteurs, etc. (question 41 : « Si oui, comment ? »). L'étude de la demande apparaît très souvent partielle et peu rigoureuse. Seules 4 collectivités ont délégué ce travail à des acteurs tels que des bureaux d'étude ou des OPA (ex : CIVAM).



Source : Auteurs, 2014

Figure 26 : Collectivités ayant (ou non) réalisé une étude de la demande (gauche) et méthode d'élaboration de l'étude de la demande (droite) (questions 40 et 41)

Si l'on se cantonne à l'analyse des questions qualitatives et de ressentis (filères sous signes de qualité, connaissance des actions CC&P sur son territoire et les territoires limitrophes, offre suffisante en quantité et diversité), la grande majorité des collectivités semblent connaître son territoire. De plus, la plupart des entités territoriales menant des actions déclarent avoir réalisé une étude de l'offre en CC&P avant d'avoir débuté tout travail en lien avec les CC&P. Cependant, elles sont peu nombreuses à avoir une idée du nombre de producteurs intéressés par la démarche CC&P.

Il ne faut pas non plus négliger le fait que la moitié seulement des entités territoriales déclarent avoir fait une étude de la demande et que celle-ci s'avère être le fruit d'un travail partiel et imprécis, souvent basée sur des méthodes d'analyse qui fournissent des résultats limités ou sur une appréciation personnelle de l'interlocuteur.

Les actions sont globalement conduites de manière sporadique, sans la phase de diagnostic qui pourrait les inscrire dans une réelle stratégie.

3.1.3. Des moyens très limités

Les questions concernant la mise à disposition de moyens financiers, techniques et humains donnent une idée du degré de prise en compte de la thématique des CC&P.

- **Mise à disposition de moyens humains**

Si aucune collectivité n'a de service entièrement dédié aux CC&P (voir [partie xxx](#)), nous avons cherché à apprécier combien de personnes leur étaient consacrées (question 25 : « *Combien de personnes sont dédiées aux CC&P ?* »). Dans la majorité des collectivités territoriales (31/46), au moins une personne (de 1 à 3 personnes) se charge du développement des CC&P. Cependant, il ne faut pas négliger que 14 collectivités sur 46 n'arrivent pas à estimer ce nombre. Et pour cause, cette thématique est traitée de manière transversale, c'est-à-dire que plusieurs services s'en occupent (cf. II.2).

Mais on se doute bien que ces personnes ne consacrent pas tout leur temps aux CC&P. Pour évaluer ce temps, nous avons demandé ce qu'il représentait en Equivalent Temps Plein (ETP) (question 26 : « *A combien d'ETP cela correspond-il ?* »). Les collectivités ont en fait du mal à estimer le temps qu'elles y consacrent : 29 collectivités sur 46 sont incapables de nous fournir le renseignement. Le développement des CC&P n'est jamais l'unique mission d'une personne, elle peut être portée par plusieurs personnes, ce qui rend l'estimation des ETP encore plus difficile. Souvent, moins d'un ETP est attribué au développement des CC&P : 10 collectivités sur 46 savent le préciser. Seules 7 collectivités y consacrent 1 ETP ou plus.

Question 25 : Combien de personnes sont dédiées aux actions CC&P ?

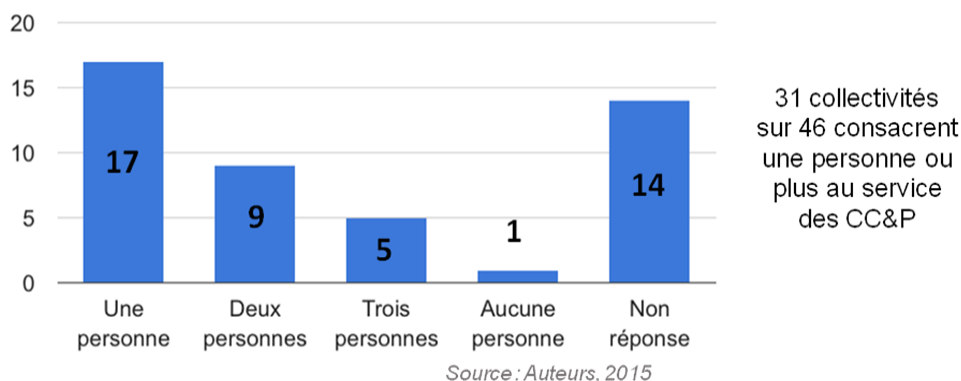


Figure 27 : Nombre de personnes travaillant sur la thématique des CC&P (question 25)

Source : Auteurs, 2014

Dans la majorité des collectivités, une personne ou plus travaille de manière plus ou moins partielle sur la thématique des CC&P. Cette problématique est considérée comme une mission secondaire pour la majorité des collectivités territoriales. Cependant, elles semblent prendre en compte de plus en plus cette thématique.

- **Des moyens financiers faibles et méconnus**

Nous avons cherché à savoir, en part relative ou en valeur absolue, quelle était la part de budget consacrée aux CC&P (Questions 74 et 75).

Sur les 46 collectivités conduisant des actions en faveur des CC&P, seules 21 sont capables de nous indiquer la valeur du budget (Tableau 4). Dans certains cas, c'est parce que cette valeur est très faible, « epsilon » ou « peanuts » déclarent-ils, et dans d'autres, parce qu'elle est simplement inconnue de la personne.

Les moyens financiers mobilisés par les collectivités sont très différents d'une structure à l'autre, et cela y compris au sein du même échelon administratif. La Région a un budget de 2,6 millions d'euros, en tant que financeur principal, c'est la collectivité qui a en toute logique le budget le plus conséquent. Il faut cependant traiter les résultats avec prudence, car la différence des

résultats s'explique aussi par le fait que certaines collectivités ont compté le salaire des employés travaillant sur la thématique et d'autres non.

Que l'on parle de valeur ou de pourcentage du budget, seules 17 collectivités sur 46 consacrent un budget aux CC&P, dont 11 y consacrent moins de 40 000€, ce qui est très faible. En dehors des grosses collectivités qui allouent des budgets conséquents parce qu'elles sont des financeurs pour les autres, la faiblesse ou la méconnaissance des sommes allouées plaide en faveur de l'hypothèse de budgets faibles à très faibles. Même dans les non réponses on peut penser que si le budget était conséquent, il serait au moins cerné dans une fourchette par le représentant qu'on interroge.

Ce qui vient d'être dit confirme que peu de collectivités ont une stratégie de développement des CC&P.

Budget en Euros	CR	CG	PNR	Pays	CU	CdA	CdC	TOTAL
Non Réponse	0	2	0	4	0	5	14	25
<5000	-	-	1	1	-	-	3	5
5000 à 10000	-	1	-	1	-	-	-	2
10000 à 40000	-	-	-	3	-	-	1	4
40000 à 100000	-	-	-	1	-	-	-	1
100000 à 500000	-	2	-	1	-	-	3	6
500000 à 1 million	-	-	-	-	1	1	-	2
>1 million	1	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL	1	5	1	11	1	6	21	46

Source : Auteurs, 2014

Tableau 4 : Valeur du budget attribué au développement des CC&P (question 75)

• Mise à disposition de moyens techniques

A la question 72, « Mettez-vous à disposition des CC&P des moyens techniques ? », moins de la moitié des collectivités (20/46) répondent positivement. La question suivante « Quels moyens techniques avez-vous mis à disposition pour la réalisation des actions CC&P ? » nous donne des précisions quant au type de moyens techniques déployés. Nous nous attendions à avoir 20 réponses, correspondant aux 20 personnes déclarant mettre à disposition des moyens techniques. Ce n'est pas le cas. Seules 8 collectivités ont été capables de nous donner un exemple ou plus d'outils techniques proposés à des porteurs de projet. La mise à disposition de locaux ou de terrains agricoles représente la majorité de cas. Ce résultat nous amène à nous interroger sur la pertinence des réponses, puisque moins de la moitié des collectivités mettant à disposition des moyens techniques sont capables de nous citer des exemples. Est-ce parce que notre interlocuteur n'est pas la personne du territoire la plus concernée par les CC&P et qu'il n'a par conséquent pas d'exemples en tête ou parce que la réponse à la question 72 n'est pas juste ?

Question 73 : Quels moyens techniques mettez-vous à disposition pour la réalisation des actions CCP ?

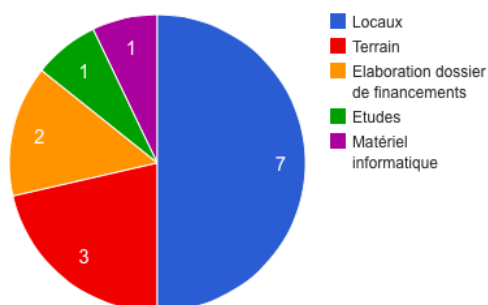


Figure 28 : Type de moyens techniques mis à disposition par les collectivités territoriales (question 73)

Source : Auteurs, 2014

Pour conclure sur cette phase de mise à disposition de moyens humains, financiers et techniques, nous pouvons affirmer que ce point clé à l'établissement d'une stratégie est très nébuleux. L'étude des moyens humains nous montre que la thématique des CC&P est considérée comme secondaire pour les collectivités territoriales. Cette conclusion va de pair avec un engagement financier limité des collectivités et le très faible déploiement de moyens techniques. Ces observations ne sont guère plus en faveur de la présence d'une stratégie que celles des étapes précédentes.

3.1.4 Des outils d'accompagnement et de suivi des actions

Pour conclure notre analyse des ingrédients d'une stratégie, nous avons cherché à évaluer sous quelle forme s'organisait l'accompagnement des projets.

A la question 72 « mettez-vous à disposition des CC&P des formations ? » un tiers (14/46) des entités territoriales répondent oui. Elles sont souvent associées à l'accompagnement d'actions sur la restauration collective (pour la moitié). Ces formations sont destinées aux agents des cantines scolaires ou aux responsables des marchés publics afin de mieux intégrer les produits locaux dans les systèmes alimentaires. La CUB et les conseils généraux sont des acteurs majoritaires de ces actions de formation en lien avec les CC&P et la restauration collective.

A propos de la communication, (question 78 : « communiquez-vous sur vos actions CC&P ? ») les trois quarts des collectivités (35/46) déclarent utiliser des outils de communication sur leurs actions. Ces outils sont de nature très variée : presse écrite, site internet du territoire, plaquettes et bulletins de collectivités sont les moyens les plus fréquemment utilisés. Dans le cas de certaines collectivités, l'outil de communication est une action à part entière. Nous pouvons citer par exemple la réalisation d'un annuaire de producteurs, d'un film sur la marque Parc (par le PNR Périgord Limousin), d'une carte de producteurs, d'un jeu de 7 familles, ou encore d'une application mobile. On retrouve ces exemples dans la catégorie autres.

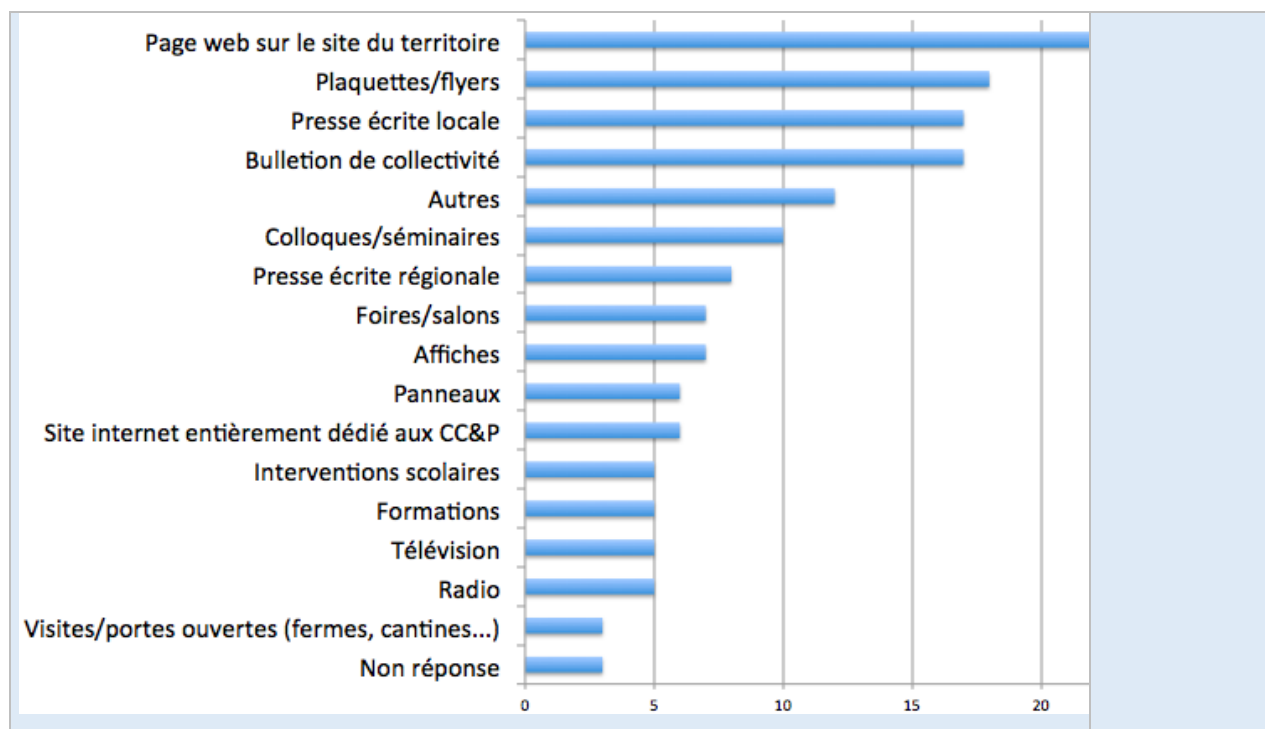


Figure 29 : Mise en place de moyens de communication pour les CC&P par les collectivités (question 78)

Source : Auteurs, 2015

Lorsqu'on interroge les collectivités sur l'objectif de leur communication (question 28 : « *quel est l'objectif de votre communication sur les CC&P ?* »), 28 collectivités sur 35 communiquent en premier lieu pour promouvoir et faire connaître leurs actions (Figure X). Dans 17 cas, la communication a également pour but de sensibiliser le public à l'intérêt des CC&P. Dix collectivités souhaitent utiliser la communication pour déclencher de nouvelles initiatives. La question 81, (question 81 : « *quelle est la cible de votre communication ?* »), avait pour but de connaître le public prioritairement ciblé par la communication. Dans la grande majorité des collectivités territoriales vise la population locale, puis les touristes en enfin les agriculteurs (Figure 30).

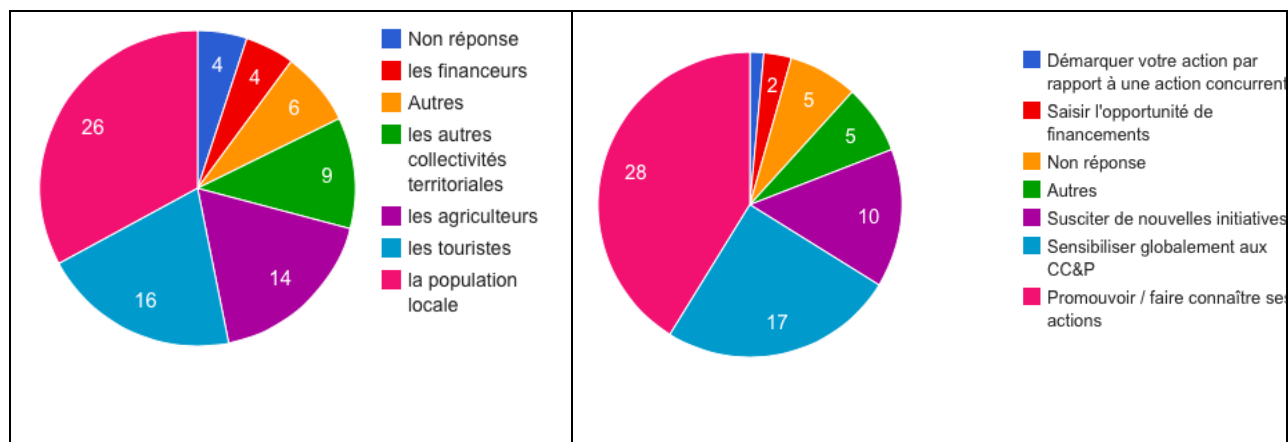


Figure 30 : Les cibles de la communication (haut) (question 81) et les objectifs de la communication (bas) (question 80)

Source : Auteurs, 2014

Nous avons vu que le budget alloué aux CC&P était dans l'ensemble très bas ; il en va de même pour le budget de communication (question 83 : « *dans le budget CC&P de votre territoire, quelle est la part attribuée à la communication ?* »). D'ailleurs aucune collectivité n'est capable de le fournir, soit parce que sa valeur est très faible, soit parce que les outils employés sont gratuits (site internet), soit parce qu'ils ne sont pas dédiés exclusivement aux CC&P (bulletin de collectivité). Quelques autres outils, comme les plaquettes ou la presse locale, sont utilisés de manière très ponctuelle et les collectivités ne se souviennent plus de leur coût.

Il est intéressant de préciser également que, sur les 35 collectivités communiquant sur les CC&P, 12 pensent que leur communication est suffisante, alors qu'elle est souvent très faible. Il s'avère que la communication n'est vraiment pas la priorité des collectivités.

- **Le suivi des actions**

L'évaluation de nos indicateurs de présence d'une stratégie se termine par l'analyse des méthodes de suivi ou d'évaluation des actions. La concrétisation du plan d'action et son suivi régulier matérialisent le projet et son avancement mais l'évaluation permet de mesurer l'efficacité des actions et de les réajuster si besoin. Seuls 14 territoires ont mis en place une méthode de suivi de leurs actions. 9 évaluations ont été effectuées de manière formelle, avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et 5 sont basées sur des indicateurs seulement qualitatifs (rencontre et réunions avec les acteurs CC&P, retour de la satisfaction). Les collectivités qui mettent en place des actions en faveur de CC&P n'ont donc pour beaucoup, qu'une vision très vague, voire aucune vision, de la portée de leurs actions. Pour plus de cohérence, une évaluation est pourtant nécessaire.

Quelques méthodes d'accompagnement des actions et des porteurs de projets sont en place mais de manière encore trop sporadique : quelques formations uniquement dédiées aux acteurs de la restauration collective, une communication limitée, et des outils d'évaluation de la réussite des actions très marginaux. La faiblesse de cette mobilisation d'outils d'accompagnement reflète le caractère secondaire du développement des CC&P et un investissement irrégulier des collectivités.

Après avoir considéré les éléments d'une stratégie un à un, il nous reste à croiser les principaux critères constitutifs d'une stratégie, et cela par collectivité. Seule cette lecture peut nous permettre de repérer la présence simultanée de toutes les composantes de cette stratégie que nous recherchons. En effet, le croisement des indicateurs permet de visualiser pour chaque collectivité la présence ou l'absence des indicateurs qui définissent la stratégie. Pour cette analyse, nous avons écarté les indicateurs qui relevaient le plus de la subjectivité (ressentis, avis...) pour se concentrer sur les indicateurs les plus concrets ou objectifs possibles. La volonté initiale des élus, comme origine première des actions CC&P (gouvernance) assure la pleine légitimité des programmes d'actions. La phase de diagnostic comme préalable à l'action est vue au travers de 2 indicateurs : l'identification préalable de l'offre CC&P et de la demande CC&P. Ensuite, le cœur de la stratégie est

vu à travers la mobilisation de moyens humains, financiers, techniques. Pour finir, les outils d'évaluation sont perçus grâce aux formations, à la communication et aux méthodes de suivi.

Tous ces critères ont été relevés pour chaque collectivité d'Aquitaine enquêtée, les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous. Dans le cas de la présence d'une stratégie, tous les indicateurs d'une collectivité (en ligne) sont colorés.

On retrouve la bonne représentation de l'identification de l'offre du côté des producteurs, bien que ces réponses doivent être pondérées par la manière dont cette offre est réellement cernée (cf.3.1.1), la même remarque peut être appliquée aux moyens humains consacrés aux CC&P, mais on observe une alternance marquée entre les collectivités sur l'identification de la demande, la volonté initiale des élus et surtout le budget alloué. Seule une collectivité rassemble tous les critères d'une stratégie.

Le croisement des indicateurs met en évidence que les collectivités qui développent des actions CC&P rassemblent toutes une partie des indicateurs d'une stratégie telle que définie en introduction, mais une seule collectivité (n°7) rassemble tous ces indicateurs et donc une seule collectivité en Aquitaine développe une réelle stratégie avec toutes les dimensions qui la constituent

N° identification territoire	Volonté politique	Offre	Demande	Moyens humains et techniques	Moyens financiers	Communi- cation	Suivi
15							
61							
69							
60							
23							
36							
37							
41							
46							
32							

31							
52							
21							
42							
62							
71							
25							
59							
58							
5							
30							
1							
4							
51							
22							
53							
45							
65							
66							
28							
39							
40							
8							
48							
11							
14							
26							
44							
68							
70							

33							
35							
47							
34							
57							
63							

Tableau 5 : Etat des lieux des stratégies en Aquitaine (Une case colorée signifie une étape stratégique validée par la collectivité)

Source : Auteurs, 2014

3.2 De nombreux partenariats établis, mais un manque de cohésion

Une des questions abordées dans le cadre du travail porte sur la coordination des actions du territoire avec celles conduites avec d'autres territoires et/ou d'autres acteurs du territoire. L'objectif est ainsi de saisir le niveau de cohésion de l'action des territoires. Les actions sont elles-conduites en lien voire en partenariat avec d'autres acteurs et territoires ou sont-elles isolées et circonscrites dans un périmètre réduit à celui du territoire ? Autrement dit, les actions CCP sont elles constructives d'une cohésion territoriale que celle-ci soit interne ou interterritoriale ?

Si les actions conduites par les territoires sont conduites en lien avec des partenaires elles sont néanmoins le plus souvent peu coordonnées avec d'autres actions et d'autres territoires.

3.2.1 Un appui technique apporté par des OPA et des organismes économiques

Nous avons demandé aux territoires actifs en matière de CC&P s'ils avaient des partenariats avec les Organismes professionnels agricoles (OPA) et les organismes économiques (question 65). 34 territoires sur 46 ont des partenariats avec les OPA (essentiellement associations (27/34), chambres d'agriculture (26/34) et SAFER (7/29)) et 5 territoires des partenariats avec les organismes économiques (coopératives, conserverie, entreprise de gestion des déchets). Les associations les plus citées sont des associations de développement de l'agriculture biologique, les CIVAM, et autres groupements de producteurs.

Parmi les partenariats avec les OPA et les organismes économiques, les territoires annoncent avoir des partenariats principalement de nature technique, notamment au travers de l'accompagnement, du conseil et de l'aide à la mise en place des CC&P. Les partenariats techniques peuvent être sollicités pour la création de marchés de producteurs, de groupements de producteurs, la mise en relation de différents porteurs de projet, la mise en place de couveuses agricoles, l'ingénierie financière ou de projet.

Organismes partenaires	Financier (seul)	Technique (seul)	Financier et Technique
OPA	6	15	2
Organismes économiques	1	4	0

Tableau 6 : Nombre de territoires répartis en fonction de la nature du partenariat et de l'organisme partenaire (question 65)

Source : Auteurs, 2014

Parmi les territoires n'ayant pas développé de partenariats avec les OPA, il a été cité des difficultés de coordonner des actions entre territoires et chambres d'agriculture. Les raisons invoquées sont en général liées au fait que les chambres d'agriculture ont leurs propres marques, et agissent donc dans le domaine des CC&P dans le cadre de leurs marques. Les territoires, quant à eux, conduisent des actions à côté de ces marques.

Concernant les partenariats avec les organismes économiques, quatre territoires expliquent ne pas vouloir développer de partenariats avec ces structures privées soit car ce n'est pas leur rôle, soit par souci de conflit d'intérêts.

Les territoires sont conscients que des initiatives diverses en faveur des CC&P se déploient. A la question (Question 56) y-a-t-il, sur votre territoire, d'autres initiatives en faveur des CC&P auxquelles vous ne contribuez pas ? 35 répondent oui et 7 non. Néanmoins ils ne considèrent pas globalement que ces actions soient concurrentielles des leurs. A la question « *Comment considérez-vous ces autres initiatives CC&P ?* » (Question 61) 30 répondent qu'elles sont plutôt en cohérence avec les leurs.

Finalement si de nombreux partenariats se tissent au travers des actions CCP sur les territoires, les actions de chacun restent relativement indépendantes.

3.2.2 Un manque de coordinations interterritoriales

En les questionnant sur les partenariats avec d'autres territoires, trente-quatre territoires (sur 46) déclarent avoir un partenariat avec des collectivités territoriales (question 64). La figure suivante détaille les partenariats qui ont été établis en fonction du type d'institution administrative.

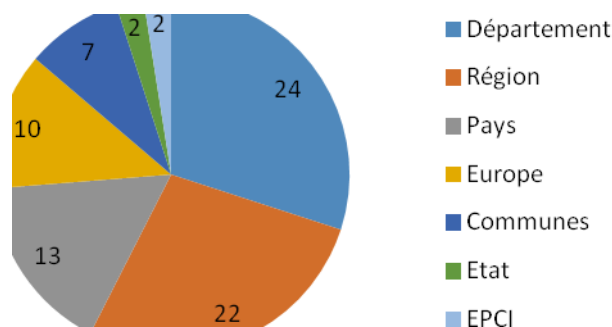


Figure 31 : Répartition des partenariats suivant le type d'entité territoriale (question 65)

Source : Auteurs, 2014

La région et les départements apparaissent donc comme des partenaires indispensables pour la mise en place d'action CC&P. Les partenariats peuvent s'établir avec un territoire du même échelon administratif (coordination horizontale) ou avec un territoire d'un échelon administratif différent (coordination verticale)

- **Une coordination quasiment inexistante entre les territoires de même échelon administratif**

La coordination horizontale s'étudie entre les différents territoires d'un même échelon administratif. Pour déterminer la présence d'une coordination horizontale, nous cherchons à savoir si les territoires communiquent entre eux, voire montent des partenariats, afin de mener des actions concertées sur leur territoire.

Une absence de coordination entre les différentes communautés de communes et les pays

A la question « Avez-vous des partenariats avec des collectivités territoriales ? » (question 64), aucune EPCI (sur 16) n'a identifié d'autre EPCI comme partenaire. Mais il faut faire attention de ne pas aller vers des conclusions hâtives : certaines EPCI échangent peut être des informations de manière informelle sans réel partenariat.

La réalité du terrain montre qu'il existe plusieurs EPCI voisines qui mènent des actions CC&P similaires sans échanger entre elles à ce sujet que ce soit pour s'entraider, grouper leurs actions ou éviter la concurrence. C'est notamment le cas de réseaux touristiques de fermes dans le Lot-et-Garonne qui voient le jour dans des communautés de communes voisines.

La question se pose également de savoir s'il y a une concertation entre les pays d'Aquitaine concernant les actions CC&P mises en place.

Les résultats sont plus encourageants concernant les échanges entre les pays. Les enquêtes montrent que 4 d'entre eux, sur les 11 ayant répondu, disent échanger avec d'autres pays. Pour

illustrer cela, nous pouvons citer 3 pays des Pyrénées Atlantiques qui travaillent actuellement de manière indépendante. Cependant les collectivités en question envisagent un rapprochement afin de construire une politique alimentaire territoriale commune. Une rencontre annuelle entre producteurs et restaurateurs traditionnels est également souhaitée sur ce territoire commun à ces 3 pays. En Gironde, deux pays travaillent également ensemble afin de mutualiser leurs équipes techniques.

Les pays semblent donc plus sensibilisés à la coordination avec des pays voisins.

Aujourd'hui, lorsqu'il y a une « coopération » entre EPCI ou entre pays, elle se limite à l'échange d'informations et le retour d'expérience. Il n'y a pas de réelles co-constructions de projet entre deux territoires, même si lors de nos enquêtes certains territoires ont exprimé l'envie de travailler avec d'autres pour monter des projets communs.

Des départements indépendants qui ne sont pas habitués à échanger

Les départements savent que les autres départements mènent aussi des actions sans pouvoir réellement détailler les programmes d'actions qui sont mis en place. En effet, à la question 59 (« *A votre connaissance, y-a-t-il dans les territoires limitrophes d'autres initiatives en faveur des CC&P auxquelles vous ne contribuez pas ?* ») tous les représentants des départements répondent oui, en citant les autres départements, et en faisant part de leur connaissance d'une ou deux actions phares qui s'est (se sont) déroulée(s). Des échanges d'informations sont donc peut-être réalisés mais aucun projet ou aucune entraide ne sont menés entre les différents départements aquitains.

Les départements n'ont pas l'habitude d'échanger sur leur manière d'agir et se consacrent totalement à leur territoire administratif sans sortir de leurs frontières qui apparaissent comme de véritables « barrières ».

- **La région et les départements centralisent les partenariats sans impulser une cohésion territoriale**

La coordination verticale s'étudie entre des territoires qui appartiennent à une échelle administrative différente. Elle concerne les échanges entre les EPCI et les pays, ainsi qu'entre ceux-ci avec les départements et les régions.

Entre EPCI et pays, peu de partenariat mais des échanges d'informations

Les partenariats entre les EPCI et les pays sont fréquents. Sur les 16 EPCI ayant répondu à la question « *Avez-vous des partenariats avec les collectivités territoriales ?* » (question 64), environ la moitié (7/16) dit avoir un partenariat avec des pays. Pour la grande majorité (6/7), ce partenariat est construit avec les pays dont elles font partie.

Lorsqu'il y a un partenariat entre EPCI et pays, ces derniers (au moins 4/7) sont également porteurs d'actions en faveur du développement des CC&P. Dans les Pyrénées Atlantiques, par

exemple, nous remarquons que fréquemment lorsque les EPCI travaillent avec les pays, c'est parce que le pays a une réelle volonté d'instaurer une ligne directrice globale, coordonnant les actions sur un territoire plus vaste.

Il y a donc 9 EPCI (/16) qui n'ont pas de partenariat avec leur pays ou un autre pays.

La moitié des EPCI ont construit un partenariat avec un pays. De manière assez logique lorsqu'il y en a un, c'est avec le pays dont elles font partie. De plus, 17 EPCI (sur 28) déclarent échanger des informations avec des pays pour construire leurs actions. Les EPCI établissent donc peu souvent des partenariats, cependant ils échangent des informations pour le développement d'actions.

Des départements très bien identifiés comme financeurs mais qui peinent à instaurer une cohésion territoriale

Dans chaque département, le Conseil Général apparaît comme un acteur important en matière de développement des CC&P. Vingt-deux territoires le citent comme partenaire des actions menées. Il est d'ailleurs souvent très bien identifié par celles-ci comme partenaires financiers. Cependant, les politiques de financements semblent floues. En effet, il apparaît que les CG essayent de soutenir financièrement au mieux les collectivités et les porteurs de projets, mais sans réellement instaurer de ligne conductrice à l'échelle du département. Le Conseil Général de Dordogne constitue cependant l'exception régionale puisqu'il dispose d'un plan de financement très clair. En plus de ce soutien financier, le conseil général de Gironde propose un accompagnement technique. Cela consiste souvent à une aide sur la gestion du projet. En effet, les collectivités ont souvent peu de compétences pour cela, elles ont donc besoin d'un accompagnement pour définir et mettre en place le projet.

Les départements via leur rôle de financeur sont connectés à la majorité des territoires qui mènent des actions, cependant, le manque d'une politique claire les empêche de mettre en place une cohésion des actions sur le département.

La Région Aquitaine : une stratégie définie et affichée mais une coordination territoriale à animer

En 2011, la Région a identifié les enjeux autour de la problématique des CC&P en vue de la rédaction d'un plan d'action. Voici les 6 principaux identifiés :

- Mieux connaître et mieux comprendre les CC&P en Aquitaine pour piloter les politiques régionales et accompagner les exploitants dans leurs choix de commercialisation (création de l'Observatoire)
- Structurer durablement les filières agricoles en soutenant les projets de commercialisation en CC&P pour la restauration collective
- Structurer durablement les filières agricoles en soutenant les partenariats publics-privés de commercialisation en CC&P (appels à projets "structuration publique-privée")
- promouvoir les producteurs/commerçants et les produits régionaux vendus en circuits courts (démarche "produit ici en Aquitaine" sur les marchés de plein vent)

- créer des partenariats avec des territoires infrarégionaux pour développer des projets cohérents et de développement, notamment en agriculture (Contrats de Territoire)
- appuyer les démarches alimentaires collectives innovantes (dispositif “coopération du FEADER”)

Le plan d'action qui en découle s'articule autour de 4 axes :

- Le soutien à la production
- L'appui à la transformation
- La promotion et la commercialisation
- L'accompagnement et la structuration

Ce plan d'action a pour objectif d'afficher une volonté politique forte afin de promouvoir, d'organiser et de structurer les démarches de circuits courts et de proximité dans un double objectif de développement durable et de cohésion territoriale.

La plupart des territoires rencontrés ont développé un partenariat avec la région ; en effet, à la question 64 (Avez-vous des partenariats avec des collectivités territoriales ?), 23 territoires (sur les 33 répondants à la question) ont identifié la Région comme partenaire. Le rôle qui lui est attribué est celui de financeur. Néanmoins parmi l'ensemble des personnes rencontrées, aucune n'a évoqué ce plan d'action. Aussi, peut-on émettre l'hypothèse que ce plan d'action a manqué d'animation et de communication auprès des collectivités territoriales. De plus, ce plan d'action est très tourné vers les agriculteurs et peu vers les collectivités (1 seul axe sur 4).

La région n'a donc pas encore défini de politique claire vis-à-vis des collectivités, elle n'impulse pas de ligne politique à suivre qui permettrait de coordonner les actions au niveau régional. Certains territoires ont souligné ce manque comme un frein au développement en faveur des CC&P. Les territoires disent avoir besoin d'être guidés par une ligne directrice qui leur indique les objectifs à suivre.

Cependant, il faut préciser que le Conseil Régional attend beaucoup de l'Observatoire : celui-ci devrait lui permettre d'avoir une bonne connaissance de son territoire et une meilleure transparence des actions menées en faveur des CC&P. A partir de cela, l'animation du plan d'actions auprès des collectivités territoriales d'échelle administrative inférieure sera plus facile et adéquate.

3.2.3 Le développement de nouveaux partenariats en lien avec l'avancée des actions

Dix-neuf collectivités (/46) souhaitent développer de nouveaux partenariats (Question 67). Le développement de nouveaux partenariats est prévu principalement avec les pays (10 sur 19). 4 entités territoriales sont désireuses de travailler avec ou d'être soutenu par la région ou le département. D'autres territoires expriment un besoin de partenariat avec des OPA (association de promotion du bio, organisme de formation agricole, chambre d'agriculture) ou des organismes

économiques (Industries agroalimentaires, Grande et Moyenne Surfaces). Pour d'autres, il est trop tôt pour s'exprimer et il faut attendre les suites des projets en cours (question 68). Les raisons de futurs partenariats sont très variées et dépendent des projets que les territoires souhaitent développer. La restauration collective (2/19) ou des besoins de financement, principalement via LEADER (4/19) (question 69) ont été évoqués. Le souhait est clairement identifié d'une nécessité de fonds pour la réalisation d'actions CC&P. Ensuite, certaines collectivités ont conscience de leur retard dans la mise en place de produits locaux dans les cantines et aimeraient donc le promouvoir sur leur territoire.

Concernant les territoires ne souhaitant pas développer de nouveaux partenariats dans un futur proche, trois tendances sont exprimées. D'abord, certains territoires considèrent avoir déjà bien avancé dans leurs actions et souhaitent mener ces dernières à leur terme. Pour d'autres territoires, ils pensent ne pas avoir à porter de nouvelles actions, car ce n'est pas leur rôle. Ils ne souhaitent donc pas trouver de nouveaux partenaires. Par contre ces entités territoriales attendent de la région qu'elle joue un rôle de chef de file des actions CC&P. Enfin, une majorité de territoires rencontre un manque de moyens, qu'il soit financier, humain ou technique (question 70).

Les partenariats sont indispensables à mise en place d'action CCP. Les territoires essayent de s'entourer d'organismes professionnels agricoles pour apporter les compétences techniques qu'ils ne disposent pas. Les échanges entre territoires limitrophes sont très faibles et il n'y a pas de partenariat construit. Cependant, la région et les départements semblent des acteurs incontournables des actions CC&P. Ils interviennent surtout en tant que financeur mais peine à instaurer une cohésion ou une coordination des actions sur leur territoire. De plus, le développement de ces partenariats dépend surtout du développement futur d'actions CC&P par les territoires.

Conclusion

Cette étude conduite en collaboration avec la Région Aquitaine et la Chambre Régionale d'Agriculture dans le cadre de la création d'un Observatoire des Circuits Courts avait pour objectif d'analyser les stratégies territoriales en faveur des circuits courts et de proximité en Aquitaine. La présente étude constitue donc une ressource pour le développement de l'observatoire et pour le pilotage des actions en faveur des circuits courts à l'échelle de l'Aquitaine. En tant qu'étude stratégique à l'échelle d'un territoire, ce travail a nécessité une analyse des différentes composantes d'une stratégie territoriale. Nous avons ainsi considéré comme une "stratégie" l'ensemble d'une démarche incluant une réflexion en amont (comprenant notamment une phase de diagnostic dont le but est de dégager des connaissances et des enjeux propres au territoire considéré) allant jusqu'à la mise en place de moyens spécifiques dans le but d'atteindre des objectifs clairement identifiés. Cette notion de stratégie a ainsi été analysée grâce à une enquête

réalisée à l'échelle de l'Aquitaine auprès de 71 entités territoriales (Conseils Généraux, Pays, Communautés de communes, Communautés d'agglomération, CUB et PNR) répartis dans les 5 départements.

Notre étude présente ainsi deux types de collectivités : celles qui mènent des actions de promotion des CC&P et celles qui n'en mènent pas à ce jour. D'une manière générale, il ressort de notre étude que les collectivités sont relativement actives sur la thématique des circuits courts puisqu'une majorité (46/71) mènent des actions CC&P. Cependant, notre étude peut comporter un biais si l'on considère que les collectivités actives sur la thématique des CC&P ont répondu plus facilement à nos demandes d'entretien. Ainsi, le nombre de collectivités menant des actions par rapport à celles n'en menant pas est donc à temporiser. On note que les actions restent assez récentes dans l'ensemble, les premières datent de 5 ans en moyenne même si pour certaines collectivités précurseurs, des actions existent depuis une dizaine d'années. Il faut cependant être vigilant sur ces tendances puisqu'il est possible qu'un biais soit apparu dans notre échantillonnage si l'on considère que les collectivités actives ont peut-être été plus enclines à nous répondre que les autres. Néanmoins, lorsque l'on s'intéresse aux collectivités ne menant pas d'action CC&P, il ressort un certain intérêt pour la problématique des circuits courts qui ne se traduit donc pas par la mise en place d'actions spécifiques. Dans beaucoup de cas, ces collectivités n'estiment pas disposer des compétences nécessaires pour mener de telles actions, en parallèle d'un manque de moyens financiers, techniques et humains. En effet, souvent, une seule personne travaillait sur le sujet des CC&P, n'arrivant

L'analyse stratégique à proprement parler implique de se focaliser d'avantage sur les collectivités qui mènent effectivement des actions CC&P. L'échantillon de collectivités enquêtées montre la mise en œuvre de stratégies rarement complètes. Les collectivités ont conscience de l'importance de la phase de diagnostic en amont du développement d'actions CC&P mais peu la réalisent de façon intégrale. Si les productions locales ou les signes officiels de qualité sont assez bien connus, la demande des consommateurs quant à elle fait rarement l'objet d'une étude concrète. Beaucoup d'actions sont donc menées sans étude préalable, ce qui constitue un risque d'échec pour leurs projets. Bien que cette phase de diagnostic soit souvent incomplète, on note dans beaucoup de cas des objectifs assez bien identifiés par les collectivités comme le développement économique, le développement durable ou l'accès à une alimentation saine. Nous pouvons d'ailleurs noter qu'un amalgame est souvent fait par les collectivités et les consommateurs entre "sain" et "local". Sur le déploiement à proprement parler des actions CC&P, il faut souligner que les collectivités développent rarement un plan d'actions précis comportant notamment une maquette financière. Ces actions s'intègrent plutôt à des programmes ou politiques larges comme le programme LEADER ou les contrats départementaux/régionaux) permettant d'obtenir des financements. Toutefois, dans certains cas, les actions sont insérées dans une politique locale liée à la territorialisation de l'alimentation. Une majorité de collectivités rencontrées n'achèvent pas leur démarche stratégique, le suivi de leurs actions n'est pas identifié comme élément de cette stratégie.

Pour répondre à l'absence de démarches complètes en matière de CC&P et aux attentes des territoires, l'observatoire aquitain des CC&P doit mettre en application ses trois fonctions principales, la communication de la stratégie régionale, le partage d'expériences autour des actions CC&P existantes et la création d'un réseau de compétences pour favoriser le partenariat.

En ce sens, l'observatoire aquitain des circuits courts et de proximité trouverait son sens en répondant aux trois fonctions suivantes :

- Communication et animation de la stratégie territoriale en appliquant le plan d'actions à l'ensemble des territoires,
- Rencontre et partage d'expériences entre territoires, certains territoires pionniers en matière de CC&P ayant déjà bien construit leurs actions,
- Réseau de compétences de par le recensement des OPA qui peuvent apporter leur expertise dans l'accompagnement et le conseil autour de la mise en place d'actions CC&P, qui peut aboutir à la création de nouveaux partenariats collectivité-OPA et organismes économiques et se poursuivre avec un transfert de savoir agricole.

L'observatoire doit donc maintenant développer mettre en œuvre ses objectifs et faire reconnaître sa légitimité auprès des collectivités.

A travers cette étude, c'est toute la diversité des CC&P de l'Aquitaine qui transparaît. Cette variété s'illustre par une large typologie d'actions en lien avec les circuits courts mais également par une hétérogénéité des stratégies mises en œuvre par les collectivités sur cette thématique. Dans ce contexte, la création d'un Observatoire des CC&P est à la fois une volonté politique forte et une nécessité afin de structurer et développer efficacement tout l'éventail des modes de valorisation des productions en CC&P. Si les lacunes identifiées au sein des stratégies analysées sont amenées à être des sujets d'études plus approfondies, il n'en reste pas moins que les initiatives CC&P en Aquitaine sont jeunes et bénéficient d'un intérêt grandissant des collectivités, à toutes les échelles, ce qui constitue une force du territoire.

A l'avenir, un travail plus approfondi se focalisant sur quelques territoires parmi ceux enquêtés permettrait de comprendre la construction d'une stratégie au sein d'un territoire et d'appréhender au mieux les points faibles des collectivités territoriales en termes de démarches CC&P pour y trouver des solutions.

Liste des figures

Figure 1 : Territoires administratifs en Aquitaine	6
Figure 2 : Les territoires Aquitains.....	7
Figure 3 : Type et nombre de territoires de projet en Aquitaine.....	8
Figure 4 : PNR et Pays en Aquitaine.....	8
Figure 5 : Schéma récapitulatif du nombre d'EPCI sélectionnés pour les enquêtes dans chaque département.....	10
Figure 6 : Carte représentant le pourcentage d'exploitation commercialisant en circuits courts.....	11
Figure 7 : Carte de l'Aquitaine.....	12
Figure 8 : les circuits courts en Aquitaine.....	13
Figure 9 : Carte des territoires étudiés.....	16
Figure 10: Première partie du questionnaire d'enquête.....	17
Figure 11 : Question permettant de déterminer si la personne va répondre au questionnaire "présence d'actions ou à celui "absence d'actions".....	18
Figure 12 : Schéma résumé de la structure du questionnaire après questions sur le profil.....	20
Figure 13 : répartition des territoires en fonction de leur nature urbaine ou rurale.....	21
Figure 14 : Répartition des réponses à la question 20 "Conduisez-vous des actions en faveur des CCP?" en fonction du type d'entité territoriale.....	22
Figure 15 : Répartition des réponses à la question 20 "conduisez-vous des actions en faveur des CCP en fonction de la nature rurale ou urbaine des territoires" (La définition espace à dominante rurale/espace à dominante urbaine est issue de la définition de l'INSEE.).....	22
Figure 16 : Répartition des durées d'actions en faveur des CC&P.....	24
Figure 17 : les grandes catégories d'objectifs assignés aux CCP.....	26
Figure 18 : Présence d'une politique alimentaire territoriale (question 35)	26
Figure 19 : Répartition des services dans lesquels travaillent les personnes interrogées (question 24) ...	28
Figure 20 : Schéma des points clé de l'élaboration d'une stratégie territoriale.....	30
Figure 21 : Acteurs à l'origine des actions CC&P (Question 38)	31
Figure 22 : Répartition des collectivités qui estiment que l'offre sur leur territoire est suffisante en quantité (gauche) et en diversité (droite) (questions 47 et 48)	32
Figure 23 : Connaissance des initiatives en faveur des CC&P sur le territoire de la collectivité interrogée (gauche) et sur les territoires limitrophes (droite) (questions 5 et 59)	33
Figure 24 : Répartition du nombre de collectivités ayant réalisé une étude de l'offre (gauche) et de celles connaissant le nombre de producteurs intéressés grâce à cette étude (droite) (questions 44 et 45)	33
Figure 25 : Les acteurs à l'origine de la demande en CC&P (gauche) et les raisons à cette demande (droite) (questions 42 et 43)	34
Figure 26 : Collectivités ayant (ou non) réalisé une étude de la demande (gauche) et méthode d'élaboration de l'étude de la demande (droite) (questions 40 et 41)	35
Figure 27 : Nombre de personnes travaillant sur la thématique des CC&P (question 25).....	36
Figure 28 : Type de moyens techniques mis à disposition par les collectivités territoriales (question 73).....	38
Figure 29 : Mise en place de moyens de communication pour les CC&P par les collectivités (question 78).....	38
Figure 30 : Les cibles de la communication (haut) (question 81) et les objectifs de la communication (bas) (question 80).....	39
Figure 31 : Répartition des partenariats suivant le type d'entité territoriale (question 65)	45

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des territoires enquêtés.....	15
Tableau 2 : Nombre d'EPCI enquêtés par département.....	16
Tableau 3 : Répartition du nombre de collectivités par grand type d'actions.....	23
Tableau 4 : Valeur du budget attribué au développement des CC&P (Question 75).....	37
Tableau 5 : Etat des lieux des stratégies en Aquitaine (Une case colorée signifie une étape stratégique validée par la collectivité)	43
Tableau 6 : Nombre de territoires répartis en fonction de la nature du partenariat et de l'organisme partenaire (question 65)	44

Bibliographie

Association Rhône-Alpes des responsables du développement économique local, 1999, Impulser, concevoir et animer une stratégie de développement territorial, les cahiers du développeur économique, n°3, Septembre.

Barry C., 2012. Un producteur sur cinq vend en circuit court. Agreste Primeur, n°275, janvier 2012.

Bingen J., Sage J., Sirieix L., 2011. Consumer coping strategies: a study of consumers committed in eating local. International Journal of Consumer Studies, vol. 35, n°4, p. 10-19.

Barbier J.M., Lopez-Ridaura S., 2010. Evaluation de la durabilité des systèmes de production agricoles : limites des démarches normatives et voies d'amélioration. ISDA 2010, Montpellier, June 28-30.

Barnier, M. (2009). Plan d'actions pour développer les circuits courts, 4p.
agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/4p-CircuitsCourts.pdf consulté le 20 octobre 2014

Bossel H., 1999, Indicators for Sustainable Development, Theory, Method, Applications, IISD Publications Centre, 124 p.

Bossel, H. 2001. Assessing viability and sustainability: a systems-based approach for deriving comprehensive indicator sets. Conservation Ecology 5(2): 12. [online] URL: <http://www.consecol.org/vol5/iss2/art12/>

Brand C., Bonnefoy S., 2011. L'agriculture urbaine : cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? Vertigo, n°2, <http://vertigo.revues.org/11199>

Bressoud F., 2010. Quelles références pour une production de légumes de territoire ? In Muchnik J., De Sainte-Marie C., Le temps des Syal. Techniques, vivres et territoires, Editions Quae.

Chevallier M, Plumcocq G, Richard F, Dellier J, 2013, Dynamiques et structuration des circuits courts agroalimentaires en Limousin, 3^{ème} Congrès de l'AFEP, Juillet, Bordeaux.

Capt D., 1997. Différenciation des produits de consommation finale et agriculture de service. Economie rurale, n° 242, p. 36-44.

CERDD, 2010, Un guide pour une approche territoriale des projets de circuits courts. Explorer le développement territorial durable avec les circuits courts alimentaires, 36 p.

Chiffolleau Y, 2008, les circuits courts de commercialisation en agriculture : diversité et enjeux pour le développement durable in Maréchal (ed), les circuits courts alimentaires, educagri Dijon, pp 21-30.

Chiffolleau Y., Prévost B., 2012. Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. Norois, n°224, p. 7-20.

CIRAD/SAR (1996) : Systèmes agroalimentaires localisés (organisations, innovations et développement local), proposition d'animation scientifique du laboratoire STSC n° 134/96 .

Colonna P, Fournier S, Touzard J-M, 2011, Les systèmes alimentaires, in DuAlInE, ESNOUF C, RUSSEL M, BRICAS N (Coords), INRA-CIRAD, pp 60-85.

CIVAM BRETAGNE, 2010, projet SALT (Systèmes ALimentaires Territoriaux), http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=132&ref_rub=21&ref=59/, consulté le 12/10/14.

Corade N, Ugaglia A (sous la direction de), 2014, *freins et moteurs au développement des circuits courts en Aquitaine : enquête auprès d'agriculteurs en CCP transformant à la ferme*, étude réalisé pour l'observatoire régional des CCP d'Aquitaine, 69 p, Bordeaux Sciences Agro.

Corade N., Del'homme B, 2013, La durabilité territoriale des circuits de proximité : conception et test d'un outil d'évaluation , colloque SFER, CCP 2013, 4-5 juin 2013, 21 p.

Corade N., Del'homme B., (sous la direction de), 2013, Evaluation de la durabilité de circuits de proximité, Bordeaux Sciences Agro, CASDAR Sentinelle, format ppt, 51p.

Denechere F., 2007, Repères pour une approche économique des circuits courts dans leur territoire : Concepts et méthodes pour leur compréhension et évaluation, Mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome de l'Ecole Nationale supérieure d'agronomie de Rennes Spécialité Génie de l'Environnement Option Systèmes de Production et Développement Rural, 57p.

Deverre C., Lamine C., 2010. Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Economie Rurale*, n° 317, p. 57-73.

Fénéchere F, Durand G, Maréchal G, 2008, Systèmes alimentaires territorialisés : les Circuits courts comme vecteurs de développement territorial, in « les circuits courts alimentaires : bien manger sur les territoires », educagri éditions, pp 161-174.

Fournie S., 2012. Chemin d'une recherche action pour le développement de coopérations locales autour des circuits alimentaires territorialisés, in Bonnassieux A. & Triboulet P. (eds.), *Les relations entre experts, chercheurs et acteurs associatifs face au développement des organisations collectives d'agriculteurs dans les filières agricoles ?*

Hubert B., 2002, *Agricultures et développement durable, enjeux de connaissances et attitude pour la recherche*, Dossier de l'Environnement de l'INRA n°27. INRA UMR Innovation (Yuna Chiffolleau), 2008-2011, projet PSDR COXINEL <http://psdr-coxinel.fr/spip.php?rubrique64>, consulté le 12/10/12.

INRA UMR Innovation (Yuna CHIFFOLEAU), 2008-2011, projet PSDR COXINEL <http://psdr-coxinel.fr/spip.php?rubrique64>, consulté le 12/10/14.

IUFN (coord.), 2012. *Nourrir nos villes : pour une gouvernance alimentaire durable des régions urbaines*. <http://fr.iufn.org/?p=486>.

Maréchal G. (éd.), 2008. Les circuits courts alimentaires. Bien manger sur les territoires. Dijon, Educagri.
Paturel D., 2012. Approvisionnement local en fruits et légumes des Restos du Coeur 34. Qualitique, n°239, pp 54-63.

Muchnik J., 2010. Systèmes agroalimentaires localisés : les lieux, les mets et les mots. ISDA 2010, Montpellier, June 28-30.

Prigent-Simonin AH. et Hérault-Fournier C, *Des prés à l'assiette, pérenniser les circuits courts alimentaires, Dijon*, Coédition Quae, Educagri.

Traversac J.-B. (coord.), 2011. Circuits courts : contribution au développement régional. Dijon, Educagri.